

# MADAGASCAR

## REVUE DE PRESSE – OCTOBRE 2016

### Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ L'opposition à l'exploitation aurifère de Soamahamanina.....	5
▶ Questions électorales, CENI.....	8
▶ Diplomatie.....	8
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	9
▶ Insécurité, dahalo, enlèvements, vindicte populaire.....	10
▶ Justice, prisons, gouvernance.....	13
▶ Mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme.....	16
▶ Torture, traite et trafics de personnes.....	17
▶ Droits de l'enfant, droits des femmes, LGBT, apatridie.....	17
▶ Médias, code de la communication.....	18
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	19
▶ Bois précieux, exploitations minières, questions foncières.....	19
▶ Sécurité alimentaire, calamités, environnement.....	23
▶ Coopération, Banque mondiale, UE, Comesa.....	25
▶ Vie économique, revendications sociales.....	27

## POLITIQUE

### ▶ Conjoncture politique

**01/10 - Hery Rajaonarimampianina réunit les hauts responsables de l'armée et de la gendarmerie.** Objectif : cerner l'origine des foyers de tension et des menaces de déstabilisation auxquels le régime fait face. *Madagascar Matin* écrit : « La rencontre a aussi permis de revoir la mise en œuvre du programme de renforcement de la sécurité du pays dont l'objectif est d'acquiescer la confiance de la population tout en respectant les droits de l'homme ». Toujours alarmiste, *Midi*, croit savoir que cette réunion a été convoquée en urgence suite à de nouvelles rumeurs de coup d'Etat.

**03/10 – « Une tentative de coup d'Etat militaire a été déjouée dans la matinée du 2 octobre », annonce une dépêche d'orange.mg.** Il s'agirait de la troisième tentative de coup d'Etat depuis le début de l'année, après celles de février et mai 2016. Tous les camps militaires auraient été consignés.

**05/10 - Pour Madonline, « déstabilisé, le président de la République compte sur l'armée pour le soutenir.** *Hery Rajaonarimampianina n'a plus actuellement aucun soutien politique ferme et tout comme le précédent régime de Transition, le régime HVM compte essentiellement aujourd'hui sur l'appui des forces armées pour pouvoir maintenir le cap. (...) L'armée joue désormais un rôle essentiel dans un contexte politique de plus en plus flou. (...) Depuis quelques semaines, en raison de différentes menaces politiques, les forces de sécurité sont ainsi déployées un peu partout dans la capitale, de façon continue, pour parer à toute éventualité. Durant le week-end du début du mois d'octobre, tous les camps militaires ont été consignés à la suite d'une rumeur de coup d'Etat ».*

**28/10 - Nouvelle menace de coup d'Etat militaire.** Un communiqué diffusé au nom du corps des sous-officiers de l'armée malgache circule depuis quelques jours, repris par certains médias. Ses auteurs, qui dénoncent « les maux dont souffrent l'armée et les abus du régime », lancent un ultimatum et menacent de

prendre le pouvoir. « *Les officiers supérieurs et les officiers généraux sont tous à la solde du régime. La coupe est pleine* », est-il notamment écrit. « *La loi régissant le corps de sous-officiers est bafouée. Les chefs militaires nous obligent à assurer la sécurité de civils, dont les opérateurs économiques et l'entourage du président de la République. Ce qui ne relève pas de notre mission. De plus, ce sont les chefs militaires qui s'engraissent avec les indemnités liées à ces missions* », peut-on encore lire. La déclaration dénonce entre autres la corruption liée à l'affaire Soamahamanina, aux difficultés d'Air Madagascar et de la Jirama, ou encore le projet de création de Zone économique spéciale (ZES) attribuée à Maurice. Le service de communication de l'armée dénie toute valeur à ce communiqué anonyme et considère que les auteurs sont des usurpateurs qui cherchent à déstabiliser le pouvoir à l'approche du Sommet de la Francophonie.

**01/10 - Des voix se font entendre pour dénoncer les dérives autoritaires du pouvoir. Des groupes d'opposition appellent à une condamnation internationale.** Le fait pour le pouvoir de faire appel de manière systématique aux forces de l'ordre pour annihiler toute forme de contestation, l'adoption de textes liberticides, sont autant de motifs invoqués par les opposants. La dernière condamnation de ces dérives émane du syndicat des enseignants-chercheurs, le Seces. La manière dont le pouvoir gère la contestation villageoise de Soamahamanina cristallise le mécontentement. Une attitude qui offre des arguments aux formations politiques d'opposition qui en font largement état dans leur plaidoyer. Le Mapar d'Andry Rajoelina a alerté la communauté internationale. Interpelée, Violette Kakyomya, représentante résidente du Pnud et coordonnatrice du Système des Nations unies, considère qu'il s'agit d'affaires internes qui doivent se régler entre malgaches.

**10/10 - En finir avec le pouvoir Rajaonarimampianina avant le sommet de la Francophonie, tel est l'objectif affiché par les initiateurs du « dialogue pour le salut national » (DFP).** « *Le dialogue national doit être organisé au plus vite pour que nous puissions déterminer la voie à suivre afin de sortir le pays des abîmes* », déclare Elysée Ranarivelo du Cercle de réflexion des intellectuels catholiques (CRIC). Maharavo Tolojanahary, leader du mouvement syndical, a même fixé une échéance : « *Ce sera à Antananarivo et un mois avant le sommet de la Francophonie* ». Et d'ajouter : « *l'objectif final sera de changer ceux qui sont actuellement au pouvoir* ». Les propos ont déclenché une salve d'applaudissements de l'assistance, composée des leaders des différentes organisations membres du Rassemblement des citoyens pour la refondation nationale (MMFI). L'accaparement des terres par les étrangers figure en bonne place dans la liste des griefs portés contre le pouvoir. « *Madagascar est en danger, et cela risque fort de se terminer par une guerre civile tandis que les Malgaches deviendront des étrangers sur leurs propres terres* », lance Elysée Ranarivelo. Conscient des appréhensions que peuvent susciter ces déclarations, Pety Rakotoniaina du MMFI et éternel opposant de tout pouvoir en difficulté ces dernières années, se veut rassurant : « *Nous vous promettons de ne plus faire comme avant. Nous comprenons vos craintes, mais il ne faut pas attendre que toute la maison brûle avant de réagir* ». « *Lancée vers début août par des organisations qui se voulaient civiles et apolitiques, tels que le Cercle de réflexion des intellectuels catholiques, le mouvement syndical et le mouvement pour la liberté d'expression, l'initiative du dialogue pour le salut national ne cache plus sa véritable ambition : participer aux actions visant à renverser le régime Rajaonarimampianina* », constate L'Express.

**15/10 - La fédération des entités d'opposition n'a plus le vent en poupe. La tendance semble être à la dispersion des initiatives.** La dernière intention d'action commune est la tentative avortée de tenir une manifestation publique au gymnase de Mahamasina, le 24 septembre. Son échec a tempéré les ardeurs. Les composantes du mouvement ne sont plus sur la même longueur d'onde. La défense érigée par la communauté internationale autour de l'administration Rajaonarimampianina semble avoir réduit la marge de manœuvre des frondeurs. La réduction de leur prétention à une démission présidentielle et à des élections anticipées n'a pas levé le veto international. À cela s'ajoute l'absence d'engouement populaire, tant escompté pour booster le mouvement. Une conjoncture qui expliquerait cette perte de vitesse de l'opposition et l'initiative de certains de chercher des voies annexes pour, probablement, éviter de perdre la face.

**01/10 - Marc Ravalomanana nommé conseiller spécial de son épouse, maire d'Antananarivo.** « *Cette décision est motivée par son expérience. Il ne faut pas oublier qu'il reste un ancien chef d'Etat et ancien maire d'Antananarivo. Le problème chez nous à Madagascar c'est que les ex-présidents sont tenus à l'écart des affaires publiques alors qu'ils ont beaucoup à apporter* », soutient Jean-Gabriel Harrison, premier adjoint. Pour L'Express, cette nomination peut être analysée comme un pied de nez adressé à ceux qui pesent contre sa forte implication, voire son ingérence dans les affaires de la commune. La dernière affaire étant celle du terrain d'Andohatapenaka ayant conduit à un litige entre l'administration de la capitale et le pouvoir. Lalatiana Ravalomanana, conseillère municipale d'opposition, déplore cette nomination, qui relève selon elle du népotisme : « *Les affaires publiques ne doivent pas être réduites à un amalgame d'intérêts familiaux, politiques ou industriels. (...) Bonne gouvernance et transparence n'existe pas à la municipalité.* ». Pour La Gazette, « *cette nomination n'est pas anodine. Elle est destinée à offrir une fonction officielle à l'ancien chef de l'Etat et lui permettre d'échapper à d'éventuelles poursuites pénales pour usurpation de*

fonction car personne ne peut nier qu'il s'est constamment substitué à son épouse depuis l'accession de celle-ci à la mairie ».

**01/10 - Les opérations d'assainissement de la capitale se poursuivent et soulèvent toujours autant d'opposition de la part des marchands des rues.** Des affrontements de produisent régulièrement avec les agents de la commune, faisant des blessés et donnant lieu à des arrestations. Les commerçants illicites se regroupent par dizaines, voire centaines, et n'hésitent pas à affronter physiquement la police municipale. Pour *Midi*, certains marchands sont manipulés par des politiques qui cherchent à exploiter ces troubles pour déstabiliser la municipalité conduite par Lalao Ravalomanana.

**06/10 - Marc Ravalomanana : « Nous sommes décidés à reconstruire la capitale ».** Tout juste nommé conseiller technique spécial, l'ancien chef de l'Etat s'est vu confié la mission de superviser les travaux d'assainissement de certains quartiers de la capitale. Sa première intervention sur le terrain a fait l'objet d'une large exploitation médiatique.

**11/10 - Le Pr James Robinson, enseignant à l'université de Chicago, en appui au couple Ravalomanana.** L'ancien président a fait appel aux services de cet expert en économie, gouvernance, administration et fiscalité, ancien enseignant de l'université d'Harvard, pour le conseiller, lui et son épouse, pour l'assainissement de la capitale, la gestion de la commune et la formation de ses employés. « *Je l'ai connu quand il avait réuni tous les maires des grandes villes du monde à Londres et à Sandton (Afrique du Sud). C'est lui qui a aidé par exemple Lagos, une ville auparavant connue pour l'insécurité et la corruption, à sortir de sa léthargie* », explique-t-il. « *Sans le développement d'Antananarivo, la capitale, celui de Madagascar ne pourrait avoir lieu, car le développement de tout un pays se perçoit au niveau de sa capitale* », a notamment déclaré l'universitaire. Marc Ravalomanana attend également de son conseiller qu'il l'aide à renforcer l'ancien parti présidentiel TIM. Des formations seront dispensées à l'intention de ses cadres. « *Il n'y aura jamais de stabilité politique et économique dans le pays à défaut de parti fort* », affirme le Pr James Robinson. « *Les infirmités d'une République trouvent leur source dans l'incapacité de l'Etat à assurer ses responsabilités telles que la construction d'infrastructures, la réalisation de projets d'intérêt général, mais surtout son inaptitude à prélever les impôts* », ajoute l'auteur de l'ouvrage « *Pourquoi les nations échouent* ». La *Gazette* indique que Marc Ravalomanana a fait également appel à Brian Class, spécialiste en communication dans un cabinet américain. Le Pr James Robinson s'est aussi entretenu avec les fils du fondateur de l'empire Tiko pour aborder la question de la relance du groupe.

« *De son côté, malgré son silence radio, Andry Rajoelina ne reste pas les bras croisés dans son long séjour parisien. Selon l'un de ses proches, l'ancien maire de Tana peaufine également sa stratégie en vue des présidentielles de 2018 et s'entoure d'hommes politiques, d'opérateurs, d'experts en communication et de responsables politiques français* », écrit *Matv*.

**22/10 - La commune d'Antananarivo n'a pas encore obtenu la subvention prévue dans le budget de l'Etat pour l'année 2016.** « *L'Etat est-il en difficulté budgétaire ou est-ce pour des raisons politiques que la subvention destinée à la commune d'Antananarivo est bloquée ?* », s'interroge *Midi*. La maire, Lalao Ravalomanana, serait ainsi contrainte de rechercher d'autres sources de financement lui permettant de relever les défis de la reconstruction de la capitale. Le Pr James Robinson, invité à Madagascar par Marc Ravalomanana, récemment nommé conseiller technique spécial de la maire, a promis d'être l'ambassadeur d'Antananarivo auprès des institutions financières internationales. Une rencontre a eu lieu avec le représentant du FMI.

**15/10 - Agé de 80 ans, Didier Ratsiraka pourrait être candidat à la présidentielle de 2018.** L'homme fait le tour de l'île et tient partout des meetings très courus sous couvert de célébrer le 40e anniversaire de l'Arema, le parti qu'il a fondé. Chef d'Etat de 1975 à 1993, après un exil parisien de cinq ans, Didier Ratsiraka, revenu au pouvoir de 1997 à 2002, lorgne de nouveau sur le fauteuil présidentiel. L'homme se croit investi d'une mission divine : celle de conduire l'île vers le développement et la modernité. D'où cet attachement tenace à la fonction présidentielle et cette quête interminable du pouvoir. Ses rassemblements se tiennent dans le plus pur style révolutionnaire : militants vêtus de rouge, mots d'ordre scandés, discours agressifs, poings brandis, applaudissements rythmés, hymnes patriotiques...L'homme a le don de galvaniser les masses, un atout que ne possède aucun des chefs politiques actuel. Rien ne semble s'opposer à la candidature de l'amiral, ni la restriction du nombre des mandats (qui n'est pas rétroactive) ni la limite d'âge qui n'existe pas (sauf l'âge plancher qui est de 35 ans). L'homme se livre quotidiennement à des exercices physiques et jouit d'une clarté d'esprit et d'une mémoire exceptionnelles.

**17/10 - L'ancien président Zafy Albert sort de son silence pour affirmer que « ce n'est pas Hery Rajaonarimampianina qui dirige le pays »** mais des femmes proches du chef de l'Etat, au premier rang desquelles son épouse Voahangy, surnommée « *madama be* », et trois conseillères prénommées Nicole, Herisoa et Claudine, fréquemment citées dans diverses « *affaires* ».

**L'ancien chef de l'Etat dénonce également le comportement de « mauvais Chinois », avides d'accaparer les richesses minières du pays,** et l'impuissance du pouvoir à rétablir la sécurité. Les « bons Chinois », seraient ceux qui se sont implantés dans l'île aux siècles derniers et qui se sont fondus dans la population. Les « mauvais », seraient ceux de l'immigration récente. Zafy Albert affirme recevoir souvent des appels à l'aide de diverses régions de l'île où des Chinois affluent. Comme à Befandriana-Sud (Toliara) où sur 900 bœufs volés et poussés par des dahalo, 800 ont été achetés ou récupérés par des Chinois. L'ex-chef d'Etat évoque l'inquiétude et même le désarroi des populations rurales quand des Chinois arpentent leurs champs ou rizières, comme à Betsiaka (district d'Ambilobe), où une compagnie minière chinoise est en train de s'implanter avec la protection du fils du chef de l'Etat.

**18/10 - Le mandat d'arrêt du sénateur Lylison René de Roland ne date que du 19 septembre, soit près de trois mois après les faits qui lui sont reprochés,** contrairement aux rumeurs qui ont couru juste après qu'il ait lancé un appel à ville morte dans la capitale. Dès le 8 juin, le commandant du CIRGN, le général Florens Rakotomahanina, avait annoncé l'existence d'un mandat d'arrêt contre le sénateur, sans pour autant révéler le motif de la poursuite. Quelques semaines après, l'intéressé avait riposté en publiant une vidéo sur Internet pour contester le flagrant délit. La presse s'interroge : pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour décider de ce mandat d'arrêt ? Beaucoup pensent que le pouvoir, fortement contesté, a voulu ne prendre aucun risque à l'approche du Sommet de la Francophonie. Le sénateur est inculpé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Il devrait donc ne plus pouvoir bénéficier de ses indemnités parlementaires.

**27/10 - Le sénateur Lylison très actif sur Facebook depuis la confirmation de l'existence d'un mandat d'arrêt lancé à son encontre.** Il a déjà diffusé deux vidéos, dont l'une dénonce l'implication du pouvoir dans l'attentat de Mahamasina du 26 juin qui a fait trois morts et 90 blessés. Il utilise très régulièrement le réseau social pour dialoguer avec ses partisans. *Midi* s'étonne que les autorités ne soient pas encore parvenues à le localiser.

**21/10 - La Fjkm a élu son nouveau secrétaire général. Une élection qui semble clore définitivement l'ère Rasendrasahina-Ravalomanana.** En choisissant le pasteur Jonah Radimison, les électeurs ont fait très nettement le choix du renouveau, confirmant la tendance qui s'est dessinée lors du synode national, au mois d'août. La nouvelle équipe dirigeante tient manifestement « à ne pas faire de l'Eglise un instrument politique », comme avait tenu à le déclarer son nouveau président, le pasteur Randriamahazosoa. Confiné dans le rôle temporaire de président du comité d'organisation du 50e anniversaire de la Fjkm, l'ancien chef de l'Etat ne semble pas cependant avoir renoncé à utiliser ce statut pour renforcer sa notoriété en vue de la présidentielle de 2018.

**24/10 - Le premier ministre fait référence au « message biblique » pour aider au développement du pays.** Lors d'une brève allocution durant une messe de célébration de la fête de l'Eglise adventiste, Mahafaly Solonandrasana a souligné que les malgaches devraient méditer les messages véhiculés par la bible afin de pouvoir adopter une vision positive pour développer Madagascar. Selon le chef du gouvernement c'est une solution adéquate pour gérer les plaies qui font entrave au développement.

**20/10 - Tensions à l'ouverture de la deuxième session parlementaire ordinaire consacrée principalement à l'adoption de la Loi de finances 2017.** Alors que l'ordre du jour tarde à être arrêté, l'Assemblée nationale bruisse à nouveau de rumeurs de demandes de levée d'immunité parlementaire visant trois députés pro-régime qui seraient suspectés d'escroquerie et de corruption, croit savoir *Midi*. La question de la destitution du bureau permanent serait de nouveau évoquée par certains élus. Le ministre des finances et du budget, Gervais Rakotoarimanana, est attendu de pied ferme par les députés sur deux questions sensibles : le déblocage toujours non décidé des 200 millions Ar destinés aux Comités locaux de développement des 119 districts, inscrits à la loi de finances 2016, et l'attribution de certains droits et avantages financiers aux élus (notamment l'attribution de véhicules 4x4 et de dix assistants au lieu de six à l'heure actuelle). Certains d'entre eux reprochent au ministre, qui a vécu très longtemps à l'étranger, de ne pas connaître les réalités du pays et de se soumettre trop facilement les recommandations des bailleurs de fonds. Des députés du parti présidentiel HVM ont réclamé sa démission. Le président, Jean-Max Rakotomamonjy, a appelé ses pairs au calme et à la stabilité. Il les exhorte à cesser de « sacrifier le peuple » et à « procéder au dialogue » et à faire preuve de « solidarité » afin d'aider la nation à se relever de la crise politique.

**26/10 - Une tentative de destitution du président du Sénat se trame au sein de la Chambre haute, à l'initiative des sénateurs HVM.** Une mauvaise gestion financière de l'administration du Sénat est l'une des sources de discorde entre les sénateurs, majoritairement pro-régime, et le président. « *Un coup politique* » n'est pas non plus écarté, à deux ans de l'élection présidentielle. Selon la Constitution, le président du Sénat serait en effet appelé à exercer les attributions présidentielles au cas où Hery Rajaonarimampianina se porterait candidat. Un vote des 2/3 des membres serait nécessaire. Honoré Rakotomanana affirme qu'il « n'est pas encore au courant de cette tentative ». Il a néanmoins pris soin de réunir le personnel du Sénat pour

s'expliquer sur les problèmes de gestion de la Chambre haute, notamment sur sa volonté de résorber les sureffectifs. Des membres du bureau permanent s'opposaient également à une augmentation importante des fonds spéciaux alloués au président. Les sénateurs HVM ont adressé un courrier au chef de l'Etat pour l'informer de la situation et de la possibilité qui leur est offerte de voter la destitution d'Honoré Rakotomanana, sénateur non élu, nommé par Hery Rajaonarimampianina. Les sénateurs HVM voudraient que leur futur président soit une personnalité élue, issue de leurs rangs. Pour mémoire, Honoré Rakotomanana, un proche de Didier Ratsiraka, a été élu président avec 60 voix sur 63 en février 2016. Malgré cette victoire écrasante, une première tentative de remplacement de cet ancien président de la HCC a été constatée quelques semaines après son installation officielle. La même démarche est à nouveau en cours mais semble vouée à l'échec.

**24/10 - Le président du Sénat annonce que le cas de Lylison René sera à l'ordre du jour de la session ordinaire.** Le sénateur Mapar, toujours introuvable depuis fin mai après que les forces de l'ordre ont perquisitionné son domicile, encourt des sanctions pour absences injustifiées. L'idée d'une destitution n'est pas non plus écartée. Pour le Sénat, il n'est plus question de revenir sur le mandat d'arrêt émis par la justice à son encontre, même si celui-ci a été pris sans que son immunité parlementaire ait été levée et alors qu'une session était en cours. « *Ce serait violer le principe de la séparation des pouvoirs* », indique Honoré Rakotomanana. « *La justice traite cette affaire suivant le droit commun, du coup, nous ne pouvons rien faire* », explique-t-il. Le fait que le « *flagrant délit* » ait été retenu fait obstacle, ne permet plus à la Haute assemblée de défendre l'un de ses membres. Le règlement intérieur permet au sénateur incriminé pour absentéisme chronique de se défendre mais la question est de savoir si l'intéressé prendra le risque d'apparaître en public et dans une assemblée dominée par le parti présidentiel HVM.

## ► L'opposition à l'exploitation aurifère de Soamahamanina

**01/10 – Projet minier de Soamahamanina : le ressentiment contre les exploitants chinois s'amplifie.** D'un côté, la ministre des affaires étrangères, Béatrice Atallah, fait appel aux « *investisseurs chinois pour venir à Madagascar* » dans une allocution prononcée à l'occasion de la fête nationale de ce pays. D'un autre côté, les habitants de Soamahamanina, qui, en grande majorité, affirment que la lutte continuera jusqu'au départ du dernier Chinois de leurs terres. La ministre des affaires étrangères plaide en faveur des Chinois en rappelant « *toutes les bonnes choses qu'ils font à Madagascar, dont la nouvelle route de la Francophonie et la réhabilitation du bâtiment du ministère des affaires étrangères, qui sont des dons non remboursables* ». Sur le terrain, à Soamahamanina, les affrontements entre les forces de l'ordre et la population se poursuivent, faisant plusieurs blessés.. Des arrestations ont été opérées. Le député d'Arivonimamo a rendu public un contrat entre la société chinoise et les propriétaires des terrains exploités. Le contrat mis en exergue fait état de « *dons* » consentis par les Chinois pour obtenir les autorisations d'exploitation. Des dons constitués de « *12 sacs de riz, des bouteilles de limonades, de sachets de bonbons et des bouteilles d'huile* »...

**02/10 - Les représentants de communautés locales affectées par des projets miniers dans d'autres régions publient une déclaration de soutien à la population de Soamahamanina.** L'appel a notamment été signé par les communautés impactées par le projet d'exploitation d'ilménite dans le district de Toliara II (association Mazoto), par l'exploitation aurifère de Vohilava dans la région Vatovavy Fitovinany et par le projet d'exploitation de terres rares à Ampasindava dans la région Diana<sup>1</sup>. Le Collectif Tany réclame la libération immédiate des animateurs associatifs interpellés à Soamahamanina.<sup>2</sup>

**04/10 - Trois autres manifestants de Soamahamanina ont été placés en détention provisoire, un quatrième a bénéficié d'une liberté provisoire. Le nombre de villageois détenus est désormais de cinq.** Ces nouvelles arrestations font suite à la dernière et brutale altercation à coup de jets de pierres et de gaz lacrymogène entre contestataires et éléments de la gendarmerie. Quelques dizaines d'habitants de Soamahamanina ont fait le déplacement jusqu'au tribunal à Antananarivo pour soutenir leurs leaders interpellés. Dans un document publié sur les réseaux sociaux, les manifestants lancent un appel à soutien à la société civile, aux défenseurs des droits de l'homme et à toute organisation nationale ou internationale sensible à la cause environnementale et de l'accaparement des terres. Pour *L'Express*, « *il semble que le cas de Soamahamanina soit réduit à une simple guerre de communication, à des tentatives de récupérations politiques et à des repréailles tendant dangereusement à la xénophobie. Une situation qui cache un malaise profond*

<sup>1</sup> <https://fr-fr.facebook.com/notes/cr...>

<sup>2</sup> Cf. interview de FRI/Cap océan Indien du 02/10/16 : <http://www.rfi.fr/emission/20161002-madagascar-zo-randriamaro-population-terres-entreprises-chine-developpement>

Jeanne Richard a rencontré Zo Randriamaro, coordinatrice du Centre de recherche et d'appui pour les alternatives de développement - océan Indien (CRAAD-OI), qui aide les villageois dans leurs revendications.

*inhérent à la politique en matière d'investissements miniers, et visiblement à la corruption qui mine l'administration publique ».*

Le procureur du tribunal de première instance souligne que parmi les manifestants placés en détention provisoire, certains n'habitaient pas la localité de Soamahamanina dans laquelle ils ont été appréhendés. D'autres contestataires, résidant dans la commune, auraient accepté de signer un bail avec les Chinois pour l'exploitation de leurs terrains.

**04/10 - Le « Mouvement pour la liberté d'expression » (MLE) confirme son soutien au combat des habitants de Soamahamanina.** Composé initialement de journalistes, il s'engage à relayer toutes les informations concernant Soamahamanina, à se rendre sur place pour des reportages et à lutter pour la libération des opposants à l'exploitation minière.

Le mouvement « *Aro Riaka* », défenseur de la réouverture de la Place de la Démocratie, au centre-ville de la capitale, affirme son soutien au mouvement et réclament la libération sans condition de ses leaders villageois.

**07/10 - L'entreprise minière chinoise effectue un retrait stratégique de Soamahamanina. Les opposants restent mobilisés.** Au lieu de se rassembler pour la manifestation hebdomadaire contre le projet minier, la population a été conviée par les autorités à écouter l'annonce officielle du retrait de la société. Malgré la présence massive des forces de l'ordre il n'y a eu aucun affrontement. La population vit dans la peur des arrestations et demeure sceptique sur les réelles intentions de l'exploitant. Selon le ministre des mines, Ying Vah Zafilahy, ce retrait a été décidé « *dans l'intérêt de tous pour assurer la stabilité de la zone* ». Pour le ministre, le problème est « *que l'affaire ait été politisée alors que les procédures légales avaient toutes été respectées* ». Il promet d'en tirer des leçons et d'inclure plus de données sociales dans le futur code minier, toujours en cours d'élaboration et attendu depuis deux ans. Le ministre assure que les Chinois n'ont pas obtenu de contrepartie à leur départ et qu'ils sont toujours en possession du permis d'extraction. Des réunions doivent avoir lieu avec toutes les parties concernées, affirme-t-il, pour décider des suites à donner. Certains lieux restent fortement sécurisés par les forces de l'ordre. Les manifestants incarcérés, quant à eux, devront rendre des comptes à la justice. Une délégation composée de leurs proches et de militants associatifs n'a pas été autorisée à leur rendre visite. « *Le retrait de Jiuxing Mines du site d'exploitation n'a visiblement pas calmé les ardeurs des irréductibles* » écrit *L'Express*. Certains opposants continuent d'exiger l'annulation pure et simple du permis d'exploitation. Une revendication élargie à l'ensemble des permis attribués pour l'exploitation des carrés miniers dans cette région. D'autres opposants, plus conciliants, accepteraient la reprise du dialogue, à condition qu'il soit inclusif et qu'il prenne véritablement en compte les intérêts et les revendications des villageois.

**L'Express s'interroge et reste dubitatif.** « *Et si les Chinois de Jiuxing Mines faisaient semblant de déguerpir pour ne pas entraver le déroulement du Sommet de la Comesa et celui de la Francophonie ? Sans oublier la Conférence des bailleurs à Paris début décembre. Son calendrier a finalement contraint le pouvoir à sauver le paraître au détriment de l'être. (...) L'État plie mais ne rompt pas, les Chinois se replient mais n'abdiquent pas. (...) On a du mal à croire que les Chinois sont réellement partis étant donné que tous les projets présidentiels sont financés par le troc blocs miniers contre infrastructures avec les entreprises chinoises. Le départ des Chinois risque ainsi d'être très lourd de conséquences pour l'État et surtout pour ceux qui touchent la gabelle sur les marchés conclus* ».

**08/10 - Les investisseurs chinois entendent repartir sur de nouvelles bases :** « *On espère que l'Etat va proposer des solutions afin que l'on puisse trouver un terrain d'entente avec la population locale. On espère revenir sur de nouvelles bases, réparer les erreurs passées. (...) Nous allons faire de notre mieux pour mettre en place d'abord les actions sociales, puisque c'est ce que les gens d'ici attendent, avant de procéder vraiment à l'extraction proprement dite* », déclare leur porte-parole. En contrepartie de son installation, la société s'était engagée, rappelle-t-on, à construire des routes, électrifier le village, réhabiliter un centre de santé et en construire un nouveau. La responsable communication de l'entreprise indique que ces actions restent à l'ordre du jour et qu'elles seront entreprises préalablement au redémarrage du projet.

**08/10 - Réagissant aux nombreuses critiques et accusations, le chef de l'Etat-Major Mixte Opérationnel National (Emmo-Nat) se défend,** notamment suite aux affrontements violents qui se sont produits à Soamahamanina et à l'arrestation de villageois. L'Emmo-Nat ne verse pas dans l'arbitraire et l'usage gratuit des moyens dont il dispose et se livre encore moins à des arrestations sans fondement, affirme le commandant en chef de la gendarmerie nationale, Jean de Dieu Daniel Ramiandrisoa. « *L'Emmo n'est pas une force de répression, il applique la loi. Du moment qu'il y a infraction et non-respect de celle-ci, il protège la population et ses biens* », affirme-t-il. *Tribune* n'est pas convaincu par ces déclarations. Il souhaiterait que soient renforcées les formations des forces de l'ordre en matière de respect des droits de l'homme, avec l'appui des partenaires techniques.

**12/10 - Un culte œcuménique organisé à Soamahamanina pour soutenir les villageois dans leurs revendications.** Après s'être tenus à l'écart des débats durant quelques semaines, les religieux se retrouvent en première ligne. Dans une déclaration, ils réclament « l'arrêt définitif de l'exploitation » ou encore, « le retrait du permis d'exploitation », ainsi que « l'arrêt de la répression et des violences » contre les habitants et « la libération des manifestants placés en détention provisoire ». L'homélie prononcée durant le culte a sonné comme un réquisitoire contre la manière dont les grands projets miniers sont autorisés et engagés, au mépris des intérêts et enjeux locaux. Pour motiver leur appel à l'arrêt définitif de l'exploitation, les religieux avancent qu'elle a engendré « des rivalités entre les habitants » et mis à mal « la confiance entre la population et les dirigeants, entre la population et les forces de l'ordre ». « Les Malgaches n'ont plus de droit sur leurs terres », ajoutent-ils. Pour mémoire, c'est l'organisation catholique « Justice et Paix » qui avait pris position au tout début du conflit en faveur des manifestants, relayée par l'évêque de Miarinarivo. Mgr Jean-Claude Randrianarisoa. Du côté de la Fjkm, il avait été dit que les pasteurs locaux ont le droit de s'exprimer publiquement lorsqu'il s'agit de défendre la population, « car ils sont au fait des réalités de la situation sur place ».

**13/10 - Les autorités du district de Miarinarivo lancent un appel de détresse aux autorités :** des individus non identifiés ont entrepris de mettre le feu aux forêts de tapia d'Itasy et de Bongolava, que la population a défendu bec et ongle contre les exploitants chinois de Soamahamanina. Certains émettent l'hypothèse d'une action de représailles.

**17/10 - Le député d'Arivonimamo, Rodin Rakotomanjato, invite les habitants et natifs de la région à reboiser les terrains qui ont été occupés par la société chinoise à Soamahamanina,** afin de démontrer au pouvoir qu'ils tiennent à la sauvegarde de leur environnement et à la préservation de richesses de leur sous-sol. Le maintien des forces de l'ordre à Soamahamanina pour protéger le reste des matériels et le site de Jiuxing Mines préoccupe la population, qui redoute un double jeu des autorités. Les animateurs du mouvement de contestation supplient l'Etat de libérer les cinq personnes emprisonnées à Antanimora qui, affirment-ils, n'obéissent à aucun mot d'ordre politique. Leur libération serait conditionnée par l'arrestation d'Augustin Andriamananoro, cadre du Mapar en fuite, originaire de la localité, qui avait été vu parmi les manifestants.

**20/10 - Le Collectif Tany s'inquiète de la prolongation de la détention des cinq animateurs du mouvement.** Il exige le respect des droits des villageois pour une justice équitable et impartiale, l'arrêt de toute répression contre le mouvement populaire et la satisfaction des revendications de la majorité de la population locale. Le procureur de la République avait retenu le cas de flagrant délit et déclaré disposer d'un mois pour statuer. Un délai qui devrait bientôt expirer. Pour rappel, les détenus n'ont pas été autorisés à recevoir la visite de leurs proches, au motif que la procédure de demande n'aurait pas été respectée.

**La SIF annonce qu'elle va déposer un recours gracieux au ministère des mines pour obtenir la suspension de l'arrêté qui a octroyé le permis minier à l'entreprise Jiuxing Mines** et au ministère de l'environnement une demande de retrait du permis environnemental. La SIF déposera une requête auprès du Conseil d'Etat si le gouvernement ne donne pas une suite favorable à ce recours.

**21/10 - La Commission des droits de l'homme (CNIDH), tout juste installée, inaugure ses travaux par une « séance de réflexion » sur l'affaire de l'exploitation minière de Soamahamanina.** Un commissaire aurait reçu une sollicitation en ce sens émanant d'un contestataire du projet. « Nous allons essayer d'identifier les points sur lesquels la CNIDH pourra engager une investigation pour déterminer s'il y a eu atteinte aux droits de l'homme dans cette affaire », indique une source avisée. Cette réflexion pourrait concerner le processus d'attribution des différents permis, la consultation des habitants, jusqu'aux motifs des mouvements de contestation et de l'arrestation des cinq animateurs du mouvement. La réunion pourrait déboucher sur la décision de se saisir du dossier.

**22/10 - La CNIDH invite les autorités à mettre fin aux brutalités physiques ou morales lors des arrestations.** Le communiqué publié à l'issue de sa première réunion concerne en apparence l'affaire Soamahamanina mais les recommandations semblent de portée plus générale. Sous couvert de recommandations, la CNIDH appelle l'État à « cesser toute pression morale et/ou toute brutalité physique pour appréhender une personne ou maintenir celle-ci en détention ». Elle invite les autorités à « veiller strictement au respect du principe de la présomption d'innocence », à « traiter les dossiers sans retard » et à « respecter les droits des personnes privées de liberté ». Sur le fond du dossier Soamahamanina, la CNIDH indique attendre la transmission de documents liés à cette affaire. Des investigations devraient également être conduites pour déterminer si des violations des droits de l'homme ont eu lieu dans le cadre de l'octroi des permis liés à l'exploitation aurifère.

**28/10 - Reprise du mouvement de contestation à Soamahamania pour exiger la libération des cinq détenus.** Une manifestation s'est tenue dans la localité malgré la présence massive et dissuasive des forces de l'ordre. Les cinq militants placés sous mandat de dépôt ont été incarcérés dans le cadre de la procédure « FAME » qui dispose d'un délai légal de trois mois, extensible jusqu'à deux mois, pour transmettre le dossier à la juridiction, selon les précisions fournies par la procureure du tribunal de première instance d'Antananarivo. L'avocat des familles, Me Razafinjatovo, ainsi que des villageois, soutiennent que les détenus n'ont toujours pas été autorisés à voir leurs proches, ce que nie la procureure, qui ajoute que des visites ont même déjà eu lieu. Contacté, un autre avocat de la défense confirme que des autorisations de communiquer ont bien été délivrées par le tribunal. « *Il est probable que certains n'aient pas encore fait de demande* », indique-t-il. Le bruit court dans le village que l'exploitation minière reprendra au début de l'année prochaine, ce qui pourrait expliquer, dit-on, le maintien en détention des meneurs du mouvement.

## ► Questions électorales, CENI

**05/10 - La CENI et les partenaires internationaux s'activent pour préparer les échéances électorales de 2018. Les élections régionales et provinciales ne semblent plus à l'ordre du jour.** Olivier Mahafaly, premier ministre, avait pourtant indiqué que ces élections locales se tiendraient en 2017. Une annonce faite lors d'un « *dialogue politique* » entre le gouvernement et l'UE il y a quelque mois. La CENI rappelle à ce sujet qu'elle n'est pas compétente pour décider du calendrier électoral, attirant toutefois l'attention sur le fait que les textes électoraux en cours de révision ne pourront pas être opérationnels avant le rendez-vous de 2018. En réponse à une question sur l'éventualité d'organiser une élection présidentielle anticipée, son président, Me Rakotomanana, déclare : « *Des élections avant l'heure risquent d'être mal organisées* ». Les autorités pourraient donc décider de ne pas procéder aux élections locales escomptées et laisser inachevé le processus de décentralisation maintes fois promis par le chef de l'État. 195 entités politiques reconnues par le ministère de l'intérieur ont été conviées à s'associer aux réflexions conduites sous la responsabilité de la Ceni et du Pnud.

**06/10 - Séjour à Madagascar d'une mission de suivi électoral de l'UE, conduite par le directeur pour l'Afrique au service européen pour l'action extérieure.** Objectif : formuler des recommandations, trouver la manière de renforcer le cadre législatif des élections dans la perspective de la présidentielle de 2018, afin qu'elle soit « *inclusive et la plus transparente et crédible possible* ». La délégation estime qu'il convient également d'avancer sur le dossier de la réconciliation nationale, resté en souffrance. Pour mémoire, l'UE avait déployé une mission d'observation électoral lors des présidentielles et des législatives de 2013. Un rapport avait été présenté début 2014, contenant 31 recommandations.

**L'UE, comme les bailleurs de fonds, ne veut pas entendre parler d'élections présidentielles anticipées.** « *Nous ne voyons aucune raison de ne pas respecter cette date [l'échéance de 2018]* », déclare le chef de mission de suivi électoral. Cette position a été présentée aux leaders politiques de l'opposition, notamment à ceux du MMF et de la plateforme Armada (proche d'Andry Rajoelina), ainsi qu'à Marc Ravalomanana. A tous a été transmis « *un message de respect scrupuleux des règles du jeu démocratique* » mettant l'accent sur « *l'importance de consolider l'étape initiée en 2013* ».

**14/10 - Une cinquantaine de partis politiques réunis pour réfléchir à l'élaboration d'un code de bonne conduite électoral.** Une démarche initiée par la CENI avec le concours de l'OIF. Sa mise en place faisait partie des recommandations de l'OIF après les élections de 2013. Ce code n'engage que ceux qui y adhèrent et rien n'indique qu'il sera prêt à temps et surtout qu'il sera intégré au code électoral. Une mesure nécessaire pour Lalatiana Ravalolomanana, présidente du parti d'opposition MMF : « *Les politiciens malgaches doivent se remettre en question. Ce sont, nous, politiciens qui avons reçu les Malgaches. Pour nous faire de la politique, c'est s'enrichir, c'est se remplir les poches, ce n'est pas être au service de son pays ni de ses compatriotes* ».

**29/10 - La CENI a développé une nouvelle base de données destinées à accueillir les listes électorales.** Dénommé Oracle 11G, ce système de gestion des bases de données, conçu par les Malgaches, est annoncé comme « *robuste, fiable, sécurisé et à même de traiter des données électorales volumineuses* ». Le système est prévu pour gérer l'inscription d'au moins dix millions de votants. Propriété de la CENI, contrairement son prédécesseur qui appartenait au ministère de l'intérieur, Oracle 11G devrait permettre d'affirmer l'indépendance de la Commission et la crédibilité du fichier électoral.

## ► Diplomatie

**03/10 - Tension politique : la France observe l'évolution de la situation et recommande le dialogue.** A la question de savoir si la montée des tensions politiques à quelques semaines du Sommet de la Franco-



phonie pourrait inquiéter la France, l'ambassadrice Véronique Voulard-Aneini déclare : « *Les tensions politiques, on les observe mais il semble que, pour que la démocratie joue pleinement, il faut que le dialogue s'instaure. Il faut que les forces politiques arrivent à dialoguer autrement qu'à travers des manifestations. On espère vivement que ce dialogue pourra s'instaurer, pas seulement dans la perspective du Sommet de la Francophonie, mais aussi dans la perspective des élections de 2018. C'est aux Malgaches de trouver la solution, pas à ses partenaires* ».

**Après le Mapar, tout récemment, c'est au tour du parti AMMM de l'ancien candidat à la présidentielle Hajo Andrianainarivelo d'inviter les partenaires étrangers à surveiller de près les actions du régime :** « *Nous invitons la communauté internationale à être vigilante sur sa politique de veille et d'éradication des conflits latents et récurrents (...) qui pourraient risquer à tout moment de plonger une fois de plus le pays dans le chaos* ».

**04/10 - Pour Harald Gehrig, ambassadeur d'Allemagne, la démocratie malgache risque d'être une coquille vide si certaines conditions ne sont pas remplies.** « *Sans une bonne gouvernance, sans une justice et une administration qui respectent, appliquent et exécutent la loi et les règles, et sans un peuple ayant foi en la justice, en la loi et en son application fiable, la démocratie est une coquille vide, dont la légitimité, à la longue, est remise en question et à qui des acteurs importants et des responsables sociaux risquent de refuser leur coopération. (...) Il est conseillé aux grands responsables d'écouter et de considérer "la voix du peuple", pas seulement juste avant les élections, mais surtout dans le cadre des affaires courantes de la vie politique, économique et sociale* », déclare le diplomate. Des propos tenus à l'occasion de la célébration de l'unité allemande. Une nouvelle fois, Madagascar fait donc l'objet d'une remontrance internationale lors d'une cérémonie diplomatique, fait-on remarquer. Harald Gehrig n'a pas omis de rappeler que son pays « *apporte une contribution de plus de 20 %* » aux aides de l'UE et qu'il est « *le 3e plus grand contributeur du Système des Nations unies et de la Banque mondiale* ».

**04/10 - Coopération bilatérale : l'affaire Soamahamanina ne décourage pas la Chine.** Malgré la montée des sentiments antichinois provoquée par les litiges concernant les exploitations minières, la Chine ne se décourage pas et reste optimiste quant à l'efficacité de sa coopération avec Madagascar. L'ambassadrice chinoise Yang Xiaorong annonce le renforcement des liens économiques entre les deux pays, tout en émettant le souhait que Madagascar préserve sa stabilité politique, « *condition incontournable du développement* ».

**28/10 - Sommet de la Francophonie : à ce jour 30 chefs d'Etat ont confirmé leur présence.** 53 pays et 20 organisations internationales seront représentés. Le président français François Hollande devrait faire le déplacement, comme il est de tradition pour tous les sommets de l'OIF. La France va louer 198 voitures avec chauffeurs. Le gouvernement français va également apporter sa contribution dans les domaines de la sécurité, des accréditations et du protocole. Les Emirats Arabes Unis vont apporter un appui technique et matériel à l'organisation.

**29/10 - La Turquie entend renforcer sa coopération avec Madagascar.** « *Nous estimons que ce qui été réalisé jusqu'à présent reste modeste par rapport à ce qui est à faire dans les relations entre la Turquie et Madagascar qui nous paraissent très prometteuses. (...) Il y a une multitude de dénominateurs communs entre nos deux pays, notamment, du point de vue économique et social. C'est cela qui constitue la fondation solide des relations turco-malgaches* », a déclaré l'ambassadeur. Le renforcement de la nouvelle liaison Turkish Airlines entre Istanbul et Antananarivo est annoncé.

## **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

**27/10 - Défense des droits de l'homme - La société civile peine à se faire entendre. Le groupe de travail sur les droits humains (GTDH) fête ses 20 ans de sensibilisation et d'interpellation des responsables politiques.** Raoera Chandoutis, fondatrice du GTDH, reconnaît des « *actes manqués* » : « *En 20 années d'existence, le groupe n'a jamais produit, en son nom propre, un rapport sur l'état et l'évolution des droits humains à Madagascar* ». Elle déplore « *une incapacité à réagir de manière simultanée à des situations ou faits flagrants de non-respect des droits humains. Les comités de suivi des recommandations et résolutions des colloques qui ont été mis en place n'ont pratiquement jamais fonctionné* ». Pourtant, dit-elle, « *nous n'avons jamais tari d'efforts en matière de sensibilisation. (...) Nous avançons doucement mais sûrement. (...) Nous travaillons et avons des résultats concrets, seulement, nous ne faisons pas de tapage autour. (...) Le fait qu'actuellement, plusieurs entités civiles œuvrent dans la défense et la promotion des droits de l'homme, indique que nos efforts paient* ». Des efforts masqués par les multiples atteintes aux droits de l'homme qui défrayent la chronique, parmi lesquelles les vindictes populaires, les exécutions sommaires, les sévices et voies de fait de la part d'autorités policières et militaires. Selon le GTDH, « *sensibilisation et interpellation* » sont les seules armes dont disposent les OSC. « *Pour que chaque citoyen ait con-*

*naissance et conscience de ses droits, nous avons, aussi, besoin des médias »,* indique Raoera Chandoutis, qui s'inquiète à ce sujet des restrictions à la liberté d'expression et d'information qui pourrait résulter de l'entrée en vigueur du nouveau code de la communication.

## ► **Insécurité, dahalo, enlèvements, vindicte populaire**

**13/10 - La sécurité publique souffre de l'insuffisance d'effectifs alors que de nombre d'éléments des forces de l'ordre travaillent pour des entités privées,** faisant fonction de garde du corps de personnalités privées ou se muant en service de sécurité d'entités ou zones privées. La presse a rapporté récemment que le fils d'un opérateur économique d'origine indienne, victime d'un rapt, bénéficiait de la protection de deux gendarmes des forces d'intervention de la gendarmerie nationale (FIGN). Des faits qui prévalent, non seulement, dans la capitale et ses environs, mais aussi dans les autres agglomérations. Il est même de pratique courante que, moyennant quelques dizaines de milliers d'ariary, une personne ou entité privée puisse se prévaloir des services d'éléments des forces de sécurité pour quelques heures ou une journée. *L'Express* rapporte également que des éléments de la gendarmerie se relaient jour et nuit pour assurer le gardiennage du site d'exploitation de la société Jiuxing Mines, objet d'une contestation villageoise, et ce bien que le ministère des mines ait souligné le caractère privé de ce chantier. Des internautes s'interrogent : quels sont les critères et conditions pour que des personnes privées puissent et doivent bénéficier d'une protection rapprochée par des gendarmes d'élite ? Combien d'éléments sont affectés à ces tâches ? La situation sécuritaire de la population permet-elle que militaires, policiers et gendarmes se consacrent à autre chose qu'à leur mission ? Cette privatisation des forces de sécurité ne risque-t-elle pas d'entraîner un phénomène de « *militarisation* » ? Un officier général souligne que le principe de base est que « *la sécurité est un droit pour tous les citoyens et est gratuite* ». Quant au penchant à la « *privatisation* » des forces de l'ordre, il déplore « *une mauvaise pratique qui s'est enracinée* ». Des responsables expliquent cette pratique par « *un échange de service* ». Quid donc, de ceux qui n'ont rien à proposer n'en échange ?, s'interroge la presse.

**11/10 - Des interventions qui ont mal tourné ont coûté la vie à 45 gendarmes au cours des trois dernières années.** Le plus grand nombre de gendarmes morts au combat est enregistré dans la circonscription de Toliara, où 22 gendarmes ont été abattus sous commandement. La plupart de ces hommes ont livré bataille dans des zones à risque et impénétrables où sévissent des bandes de dahalo et où les bandits les plus redoutés se replient, se retranchent et se réorganisent. Les pertes en hommes ont touché jusqu'à des gendarmes d'élite de l'unité spéciale anti-dahalo (USAD). Après les circonscriptions de Toliara et de Fianarantsoa, celle de Mahajanga affiche aussi des chiffres alarmants. Depuis le début de cette année, 15 gendarmes ont été tués dans l'ensemble des circonscriptions de la Grande île.

**20/10 - Une horde de dahalo a été repoussée par les forces de gendarmerie et le fokolonona à Morafenobe.** Deux des malfaiteurs ont été abattus et six autres blessés. Près de 250 têtes de bovidés qui venaient d'être dérobées ont été récupérées.

**21/10 - Cernés par une foule en furie, onze dahalo ont été tués par balle à Ihosy.** L'un d'entre eux a réussi à prendre la fuite. La bande venait de s'attaquer à un opérateur de la filière bovine auquel ils ont soustrait une soixantaine de zébus dont il venait de faire acquisition. L'opérateur avait pu donner l'alerte pour rameuter la population et engager une poursuite. Avertie, la gendarmerie de proximité a pu prêter main forte aux villageois. Les corps des victimes ont été récupérés par leurs familles.

**22/10 - Fusillade meurtrière entre dahalo et forces de l'ordre à Tsaratanàna.** Le bilan fait état de trois morts dans les rangs des malfaiteurs. Deux fusils Kalachnikov ont été retrouvés. Informés que des bandits armés étaient en train de sévir, des gendarmes et des militaires du détachement autonome de sécurité sont venus à la rescousse des villageois.

**01/10 - Arrestation de 11 coupeurs de route sur la RN 7.** En pleine nuit, les malfaiteurs avaient érigé un barrage sur la chaussée lorsqu'un camion pris pour cible a réussi à le forcer. Alertés par le chauffeur, quatre gendarmes se sont rendus sur les lieux de l'attaque à bord d'un autre poids-lourd. Les assaillants ont surgi dès que le camion est parvenu au niveau de la barricade. 11 bandits ont été arrêtés.

**07/10 - Une vingtaine de passagers d'un taxi-brousse victimes d'une bande armée sur la RN 7.** « *Après avoir dépouillé tous les passagers de leur argent et de tous leurs objets de valeur, ils nous ont sommés de sortir du véhicule. D'un ton sec, le chef de la bande nous a signifié qu'ils allaient tous nous exécuter* », relate le chauffeur, terrifié. Le taxi-brousse pris pour cible partie d'une caravane ouverte par un camion. Les autres véhicules du convoi ont pu rebrousser chemin, laissant le taxi-brousse et ses passagers à la merci des bandits. Après avoir malmené le chauffeur, les coupeurs de route se sont déchaînés sur les passagers pour les menacer de mort et les dépouiller. Face à la fréquence alarmante des attaques sur les

routes, notamment sur la RN 7, les transporteurs interpellent les autorités et les somment de prendre des dispositions.

**13/10 - Un peloton de l'armée déployé dans la province de Mahajanga. Trois suspects ont trouvé la mort. Des armes et des munitions ont été saisies.** Le district de Tsaratanàna avait notamment été victime d'une flambée d'actes de banditisme (attaques perpétrées sur les routes, vols de troupeaux...). La mission de sécurisation s'est déroulée sur une période de 20 jours. De source auprès de l'armée, les trois individus arrêtés auraient tenté de s'échapper, obligeant les forces de l'ordre à faire usage de leurs armes. Les suspects sont morts sur le coup. « *L'opération sera poursuivie dans d'autres zones rouges du district de Mahajanga afin de ramener à la baisse le niveau d'insécurité* », déclare le commandant de la région militaire.

**24/10 - Insécurité et trafic d'armes à Morondava :** « *Un général retraité, un colonel en service et le proche d'un ministre sont derrière le trafic et la prolifération des armes à feu dans le district de Morondava.* », affirme un maire du district. Des éléments corrompus des forces de l'ordre seraient complices des malfaiteurs, garantissant à ces derniers l'impunité. Le préfet de Morondava se veut rassurant en indiquant que le Pacte du Menabe (Dinan'i Menabe) a été révisé et modifié pour qu'il soit adapté aux besoins et à la situation sécuritaire. Il devrait être bientôt applicable.

**29/10 - Après avoir essayé d'introduire illicitement une arme à bord d'un avion, un sénateur encourt une arrestation.** Convoqué à deux reprises par les enquêteurs, après qu'un pistolet automatique non déclaré et sans présentation de permis de détention ait été retrouvé dissimulé avec des munitions dans ses bagages de soute sur un vol à destination de Maroantsetra, il ne s'est pas présenté. Le bureau permanence du Sénat pourrait être saisi pour permettre son arrestation.

**10/10 - Le fils d'un important opérateur économique indo-pakistanaï enlevé en plein jour par une dizaine de ravisseurs armés et encagoulés.** Deux gendarmes d'élite armés, censés assurer sa protection n'ont pu s'y opposer. Le kidnapping a eu lieu dans une commune proche de la capitale, à Ambohimambola. Les assaillants ont désarmé les gendarmes avant de s'emparer de la victime pour le placer dans son propre véhicule, dont ils ont pris le contrôle. Les ravisseurs étaient accompagnés dans leur fuite par deux autres véhicules. Les proches ne se sont pas présentés aux forces de l'ordre pour signaler le rapt, par crainte de représailles.

**03/10 - Alertés de la survenue de cambriolages durant un match de foot auquel ils assistaient à Ambilobe, les supporters ont pris en chasse trois individus. Battus, deux d'entre eux n'ont pas survécu.** Munis d'armes blanches, quatre malfaiteurs étaient en train de commettre des cambriolages en ville. Alertée, la gendarmerie a dépêché des hommes sur les lieux mais à leur arrivée deux des suspects avaient déjà succombé à leurs blessures. Le troisième, grièvement blessé, a été pris en charge par les gendarmes. Un dernier a réussi à prendre la fuite.

**10/10 - Vindictes populaires : une foule d'un millier de personnes attaque une caserne à Mahajanga** Tiré hors de la cellule de détention par la foule, un individu placé en garde à vue pour une bagarre ayant viré à l'homicide, le détenu a été matraqué à mort en public. La foule a abandonné le corps, attendant que la famille vienne le récupérer. Les manifestants ont tenté de mettre le feu aux bâtiments, qui ont été saccagés. Les gendarmes ont fait des tirs de semonce, sans pour autant réussir à repousser la foule. On déplore plusieurs blessés.

**11/10 - Deux gendarmes pris possession de quatre cloches volées évitent la vindicte populaire à Vangaindrano.** Les deux gradés en service au groupement de gendarmerie de la région Androy étaient sortis hors de leur circonscription pour escorter un homme d'affaires qui avait fait appel à leur service pour se rendre à Vangaindrano en vue d'effectuer une transaction sur des produits miniers. Au final, l'individu, accompagné par les gendarmes, s'est retrouvé en possession de quatre cloches. Le fokonolona a pu donner l'alerte à la gendarmerie locale avant que la foule n'intervienne. Les deux adjudants et l'homme d'affaires, un opérateur minier, ont été placés en détention préventive, ainsi que six comparses. L'un des prévenus est directeur territorial au ministère des mines, partenaires en affaire de l'opérateur.

**20/10 - Sambava -Un déséquilibré exécuté par la foule après le meurtre d'une fillette.** Le forcené, armé d'une hache, a semé la terreur dans la ville. Après plusieurs tentatives d'agression, il s'est déchaîné des fillettes qui se rendaient à l'école. L'une d'entre elles n'est pas parvenue à lui échapper. Elle a été frappée jusqu'à ce que mort s'ensuive. En un éclair, la foule furieuse s'est attroupée sur les lieux du crime et s'est déchaînée sur le bourreau, qui a été lapidé et matraqué à mort.

*Madagascar Matin* écrit : « **La justice populaire n'est-elle pas l'équivalent direct d'une forme de peine de mort ?** La DUDH stipule bien dans son article 3 que 'tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne', et dans son article 5 que 'nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements

*cruels, inhumains ou dégradants'. Comme on dit, le silence équivaut parfois à une acceptation tacite. L'Etat malgache serait-il dans ce cas, en accord avec ce phénomène, même après avoir aboli la peine de mort dans sa loi n°2014-035 ? »*

**17/10 - Exaspérées par les délestages, 400 personnes incendient les locaux de la Jirama à Farafangana.** Les forces de l'ordre ont effectué des tirs en l'air et utilisé des matériels anti-émeute. Deux gendarmes ont été blessés. La centrale thermique, excentrée, a échappé à la vindicte populaire. Des tentatives de pillages de commerces ont pu être circonscrites. Un calme précaire été rétabli après plusieurs heures d'émeute. Cinq individus ont été arrêtés. Trois d'entre eux ont été placés en détention préventive au terme de leur comparution.

**12/10 - La gendarmerie abat quatre suspects armés lors d'un contrôle routier de routine à Manakoliva Bekily.** Ils auraient refusé d'obtempérer. Une tenue de combat des forces de l'ordre a été saisie sur l'un des individus. Des proches des suspects dénoncent une exécution sommaire et affirment qu'ils sont innocents. Les familles ayant tardé à se manifester après la fusillade, les dépouilles ont été laissées aux bons soins du fokolonona, qui les a enterrées.

**15/10 - « Hold-up » électoraux : Huit blessés par balle à Ampasimbe Manampatrana (Fénérive-Est).** Les destitutions de maires élus au profit de candidats malheureux du parti présidentiel HVM continuent à provoquer des troubles. Violences et vandalisme ont empêché la tenue de la cérémonie d'intronisation de Jakob Honoré Raherinana, le candidat du HVM qui a obtenu gain de cause auprès du tribunal, au prix de l'éviction du candidat indépendant Julien Ndreandro, élu sous sa propre bannière. Une foule de ses sympathisants a mis à sac le site où devaient prendre place les officiels, une église a été incendiée et la route nationale coupée. Un véhicule des forces de l'ordre a été caillassé. Les coups de feu auraient été tirés par les gardes du corps du candidat du pouvoir. Des incidents similaires s'étaient produits à Tolagnaro fin décembre 2015 puis près d'Antsirabe en février 2016. *« Plus d'un an après les communales et alors que tous les maires déclarés officiellement élus ont été intronisés, le conseil d'État est en train de les démettre les uns après les autres suite à une décision qui est tout sauf compréhensible et logique. Plusieurs localités sont concernées par ce coup bas administratif. (...) Après la braderie des ressources minières qui a causé une jacquerie d'un bout à l'autre du pays, voilà qu'il allume le feu avec cette destitution systématique et légalisée des maires élus autres que HVM. (...) Tôt ou tard, tous ces ingrédients socio-économiques finiront par constituer un cocktail explosif qui emportera tout sur son passage. Un coup d'État militaire ne sera même pas nécessaire pour dégager un régime qui signe son propre acte de décès »*, dénonce L'Express.

**18/10 - 47 arrestations ont été opérées après les affrontements qui se sont produits à Ampasimbe Manapatrana-Fénérive-Est.** Un fusil de chasse a été saisi. Son propriétaire est soupçonné d'avoir tiré dans la foule, lors des affrontements, faisant huit blessés. La tension reste très vive dans la localité, la sécurité a été renforcée.

**25 individus, ont été présentés devant le parquet du tribunal de Toamasina.** Ils sont inculpés, entre autres, de trouble de l'ordre public, refus de décision judiciaire, coups et blessures volontaires, pillages, incendie criminel et destruction de biens privés.

**29/10 - Les centaines de contentieux consécutifs aux communales du 31 juillet 2015 continuent d'agiter le microcosme politique.** *« L'issue des recours en cassation devant le Conseil d'État entraînent des incompréhensions, des frustrations et même de la colère, qui ont un impact sensible sur la stabilité administrative et politique dans les communes concernées mais aussi sur la paix sociale »*, écrit L'Express. Le remplacement de maires faisant suite à une décision du Conseil d'État fait grand bruit dans un certain nombre de communes. Dans la plupart des cas les élus sont remplacés par le candidat malheureux, issu du parti présidentiel. Des maires destitués des districts de Tolagnaro et de Betroka, dont les démarches de contestation ont été déboutées par la Cour administrative, ont fait part de leur mécontentement à la presse. La CENI reconnaît que le cadre juridique des scrutins, en l'état actuel, nuit à la crédibilité des votes. *« Après les mauvaises expériences de la présidentielle et des législatives de, 2013, les failles des communales de, 2015, auraient pu être évitées »*, écrit encore le quotidien.

**20/10 - Une femme albinos tué à Bezaha, dans le district de Betioky.** Elle aurait été victime d'une violente attaque qui l'avait défigurée. Les auteurs de cet acte lui avaient « volé » ses yeux. *Madagascar Matin* rapporte qu'« après les vols de cloches dans la région, le vol des yeux des albinos serait un autre moyen de se procurer facilement de l'argent. Une pratique qui peu à peu prend racine chez les bandits de la région », allant jusqu'à supplanter les méfaits commis par les dahalo. A Madagascar, comme dans nombre de pays d'Afrique, les personnes souffrant d'albinisme ont toujours été marginalisées mais la Grande île n'avait pas connu jusqu'ici un tel phénomène.

**26/10 - Une émeute évitée suite au décès d'une vendeuse à la sauvette.** Les marchands des rues de la capitale se sont rendus en nombre à la morgue de l'hôpital de Befelatanana pour réclamer le corps de cette femme qui a perdu la vie quelques jours auparavant des suites, affirment-ils, de l'intervention du service d'ordre de la municipalité. Blessée, elle serait décédée à l'hôpital. Les manifestants ont été repoussés et n'ont pas pu organiser la veillée funèbre qu'ils avaient l'intention d'organiser au centre-ville. Les autorités ont pu transporter le corps vers un lieu sécurisé par l'Emmo/reg. La foule s'est donné un rendez-vous le lendemain pour demander la dissolution du corps de la police municipale ainsi que le départ de la maire de la ville, Lalao Ravalomanana. Un incident révélateur du climat de tension qui règne dans la capitale en réaction à la volonté d'assainissement affichée par les élus locaux. Le premier adjoint au maire, Jean Gabriel Harison, parle d'une « *manipulation politique et médiatique* ». La vendeuse serait décédée d'un « *choc émotionnel* » consécutif à la confiscation de ses marchandises, comme l'attesterait un certificat médical. La commune n'exclut pas des poursuites judiciaires à l'encontre de ceux qui ont affirmé que la victime avait succombé à des coups et blessures des forces de l'ordre.

**Dans un communiqué la CNIDH, recommande le respect rigoureux des droits humains** lors des opérations d'assainissement effectuées par la commune d'Antananarivo. Les agissements violents de certains agents de la police municipale ne sauraient être acceptés ni tolérés, déclare-t-elle.

## ► Justice, prisons, gouvernance

**13/10 - Abolition de la peine de mort : le code pénal reste à amender, selon l'ACAT.** Madagascar a franchi le pas de l'abolition de la peine de mort en 2015, avec la promulgation de la loi adoptée à l'unanimité en 2014. La peine de mort doit être remplacée par des travaux forcés à perpétuité. L'ACAT Madagascar indique que depuis début 2016 le processus d'élaboration d'un projet de loi sur la peine de substitution à la peine de mort a été engagé et validé par le Comité des réformes du système pénal. « *Jusqu'ici, la peine de mort reste dans la législation pénale malgache. De ce fait, des séances de réflexion sont à faire, surtout à propos des vols de zébus* », mentionne l'association.

**01/10 - Attentats des 25 et 26 juin : un policier et trois militaires excusés.** Ils ont bénéficié d'une liberté provisoire. Les prévenus étaient préposés à la surveillance du Sénat lorsque l'immeuble a été la cible d'un jet de grenade le 25 juin au matin. Ils ont également été suspectés d'être impliqués dans un lancer de grenade survenu dans le quartier des ministères le 26 juin au matin, jour de la fête nationale, et surtout dans l'attentat commis le soir même au stade de Mahamasina à l'issue d'un spectacle, attentat qui a fait 3 morts et 88 blessés.

**01/10 - 37 officiers et 129 sous-officiers de la gendarmerie sont suspectés d'avoir pris part à des crimes, délits et actions illégales depuis le début de l'année 2016,** selon les déclarations du général Daniel Ramiandrisoa, commandant de la gendarmerie nationale, à l'issue d'une réunion des hauts responsables de la gendarmerie consacrée notamment aux problèmes d'insécurité et de corruption. « *Les sanctions peuvent aller d'un arrêt simple jusqu'à la radiation du corps de la gendarmerie* », explique-t-il. « *Le recrutement d'élèves-gendarmes, l'affectation, le stage et la formation ainsi que l'avancement figurent parmi les domaines les plus touchés par ce mal tentaculaire [de la corruption]* », admet le général.

**01/10 - Eglise luthérienne FLM : son nouveau président, le pasteur David Rakotonirina, rejette toutes les accusations de corruption formulées à son encontre et nie être frappé d'une interdiction de sortie du territoire (IST).** S'agissant des vols de cloches et des opérations de collecte de bibles auprès de la population pour destruction, le pasteur affirme qu'il s'agit bien d'attaques concertées visant les Eglises chrétiennes.

**04/10 - Soupçon de détournement de fonds au sein de l'Office de la radio et TV Malagasy (ORTM) : Nivo Ratiarison, directeur de cabinet du ministère de la communication, retourne devant la chaîne pénale.** Le magistrat avait demandé au Bianco de compléter certaines informations nécessaires au dossier. Les cinq prévenus sont suspectés de détournement de deniers et de biens publics, franchises illégales, corruption passive, falsification de documents, faux et usage de faux.

**05/10 - Nivo Ratiarison et un autre prévenu placés sous mandat de dépôt.** Les trois autres ont bénéficié d'une liberté provisoire. La date du procès n'a pas été communiquée. Bien que le ministre de la communication ait démenti les rumeurs mettant en cause son bras droit dès le 14 septembre, les deux personnalités, auparavant inséparables, n'avaient plus été aperçues ensemble depuis cette date. Nivo Ratiarison, notamment, n'est plus réapparu sur le plateau de l'émission « *Ady Gasy* », un programme diffusé chaque semaine sur les médias nationaux, animé par les deux « *compères* », au cours duquel ils ne manquaient pas une occasion de louer les efforts du pouvoir en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

**07/10 - Avec 83 détenus sur 100 000 habitants, Madagascar figure parmi les pays d'Afrique qui ont le taux de détention le plus élevé.** L'information a été donnée au cours d'un atelier sur la surpopulation carcérale organisé à l'Ecole nationale de la magistrature et des greffes (ENMG), en collaboration avec le CICR, dont le thème était « *Madagascar : emprisonnement, la seule option ?* ». Pour *Les Nouvelles*, ce chiffre alarmant n'est pas une surprise, connaissant les pratiques bien ancrées dans la société malgache. Dans un certain nombre de localités sous la coupe de personnalités influentes, il suffit en effet d'être pointé du doigt pour être écroué sans autre forme de procès. Les détentions préventives arbitraires encombrant les prisons malgaches. Les chasses aux sorcières ne sont pas rares, comme on a pu le constater récemment dans l'affaire de la société minière chinoise de Soamahamanina. Des prévenus peuvent rester de longs mois, voire des années sans être jugés.

**11/10 - Zoom sur la détresse psychologique des détenus.** 40.000 personnes sont placées chaque année en détention à Madagascar. En 2015, 66 % affichaient des signes de détresse psychologique due aux conditions de détention et à la vie carcérale. Dans le cadre de la journée mondiale de la santé mentale, célébrée le 10 octobre, Handicap International a communiqué sur son projet de soutien à l'administration pénitentiaire dans sa mission d'humanisation de la détention, mis en œuvre depuis 2009. Le projet, dénommé « *Quartiers d'avenir : de la détention à la réinsertion* », consiste à mettre en place des services de santé mentale et de soutien psycho-social dans trois établissements de détention (Toamasina, Vatamandry et Toliara), ainsi qu'au quartier des mineurs à Antanimora (Antananarivo). Quelque 7 000 personnes incarcérées et leurs familles bénéficieront des retombées de ce projet.

Pour *L'Express*, « *Les prisons malgaches aggravent la situation des détenus, les plongeant dans une sérieuse détresse psychologique et compromettant dangereusement leur réinsertion sociale à leur sortie. (...) Si la prison est incapable d'accomplir son rôle, elle se remplit de détenus et se vide de sens. Son objectif premier de punir rend même perplexé, puisqu'elle abrite des prévenus dont les condamnations n'ont pas été prononcées et des condamnés, dont la condamnation est vécue dans l'indignité. (...) Mais si les infractions sont aussi nombreuses, générant autant de personnes détenues, c'est également parce que la société dans laquelle nous évoluons y est pour quelque chose. Par exemple : la précarité galopante, l'insécurité matérielle, psychologique et physique, entraînant une perte de repères et de valeurs sociales d'entraides, de secours mutuels et de respects ; les relations délitées entre peuple et pouvoir, dans lesquelles les interactions se soldent souvent par la frustration, la violence et le sentiment d'abandon... Autant de situations précaires qui reflètent l'autre vérité, rapportée par les chiffres du ministère de la santé en 2016 : 40 % des Malgaches sont en état de stress. Si la société elle-même vit sous perfusion, comment pourrait-elle produire des citoyens responsables et comment les prisons, à leur tour, aboutiraient à une réinsertion appropriée ?* »

**06/10 - Faux magistrat arrêté.** Un homme se faisant passer pour un magistrat a été arrêté pour imposture et escroquerie aux abords du tribunal de la capitale. Prétendant disposer d'un « *quota* » pour le concours de recrutement d'agents et d'inspecteurs de police, il est soupçonné d'avoir soustrait une somme d'argent à un candidat pour qu'il figure sur la liste des admis.

**01/10 - Le gouvernement prépare une nouvelle politique de la fonction publique.** Le texte sera proposé au vote du Parlement en octobre. Il a pour ambition de lutter contre la corruption, faire des économies et améliorer l'efficacité de l'administration, car, si les fonctionnaires ne représentent que 2 % de la population, le budget de la fonction publique atteint près de 60 % du budget de l'Etat. En cause, les fameux fonctionnaires fantômes, explique *RFI*. Le secteur est gangréné par la corruption, il est trop politisé, son organisation est obsolète et il a perdu la confiance des administrés. L'administration malgache va mal et il est temps de la réformer. D'un côté, les fonctionnaires réclament de meilleurs salaires mais d'un autre côté les abus sont nombreux. Ainsi, il y aurait actuellement 15 % à 20 % de fonctionnaires fantômes. L'Etat veut notamment mettre en place un système de pointage par empreintes digitales pour s'assurer de l'assiduité, voire de l'existence des agents qu'il rémunère. La chasse aux fonctionnaires fictifs devrait permettre des économies qui seront redistribuées pour revaloriser les salaires. L'autre axe de réforme consiste à dépolitiser l'administration pour que les nominations reposent sur les compétences des agents.

**05/10 - La fondation Mo Ibrahim publie ses indicateurs de gouvernance 2015 et une rétrospective complète depuis 2006, date de sa première enquête. Madagascar affiche des résultats préoccupants<sup>3</sup>** Sur la décennie, Madagascar accuse la deuxième plus forte détérioration du continent africain en matière de gouvernance. L'indice n'est pas plus tendre envers la Grande île en matière de corruption. « *Au 33e rang [sur 54], entre le Gabon et le Togo, Madagascar ne fait pas trop mauvaise figure mais sa chute de 7,6 points est la deuxième plus forte du classement, après celle de la Libye* », déplore *Le Monde*. Dans le domaine des infrastructures, où la tendance est à la hausse en Afrique, *Le Monde* constate que « *Madagascar est l'un des dix pays à voir ce domaine se détériorer* ». Sur les domaines de notation que sont la sécurité, l'Etat de droit, les droits de l'homme, le développement économique durable et le développement humain, le score de

<sup>3</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/40/03/448497/112851565.pdf>

la Grande île a commencé à s'écrouler en 2008, juste avant la crise politique. Maurice reste le champion toutes catégories du continent.

**06/10 - Un « *contrat de performance* » instauré pour les ministères.** Chaque ministre devra signer un document contractuel où seront mentionnés les objectifs qui lui sont assignés par période de 3 mois, accompagné de la liste des moyens à mettre en œuvre. Les performances devront être quantifiables et avoir un impact direct sur le quotidien de la population. Une manière, selon le premier ministre, de booster les performances gouvernementales.

**11/10 - Le SeFaFi interpelle l'Etat : « *Une fois les lois votées, les textes sont rarement appliqués* »<sup>4</sup>.** L'Observatoire de la vie publique monte de nouveau au créneau pour dénoncer les carences de l'Etat de droit. « *Madagascar prétend être un État de droit. Mais quel est l'intérêt de légiférer si, aux quatre coins du pays, s'impose l'évidence que les lois sont transgressées, contournées par les citoyens, mais également par l'administration de la base au sommet de l'Etat ?* », écrit-il notamment. L'effectivité des lois votées et promulguées est souvent compromise par le retard de la publication de ses modalités d'application. Cette lenteur se retrouve dans la réactualisation de certains textes parfois très anciens. Et faute de volonté politique, nombre de textes votés sont rarement appliqués. « *Sans respect des lois, il n'y a ni État ni vraie liberté. De l'élaboration à leur application, les textes trahissent l'absence d'intériorisation du sens de la loi et le manque de volonté démocratique* », conclut le communiqué.

**12/10 - « *Didier Ratsiraka - 'Mercy Ships aurait emmené 21 tonnes d'or !'* »**, titre *Madagascar Matin*. Une déclaration tonitruante rapportée également par plusieurs médias, dont *La Gazette* : « *L'ancien président s'est une fois encore rappelé au souvenir de la population avec de propos choc dont jusqu'ici, il est le seul à détenir le secret* », écrit le titre. L'amiral affirme que le plus grand bateau-hôpital du monde, le Mercy Ships, basé plusieurs mois à Toamasina et ayant prodigué des soins gratuites en très grand nombre, aurait dû faire l'objet d'une inspection car il aurait rapporté dans ses cales 21 tonnes d'or en provenance de Madagascar. L'information, divulguée lors de la célébration du 40e anniversaire du parti Arema à Antsiranana, a fait l'effet d'une bombe, jusqu'au niveau des plus hautes autorités. La presse rappelle tout de même que « *Didier Ratsiraka nous a habitués à des révélations fracassantes, parfois difficile à prouver* ». Le navire était arrivé à Toamasina fin octobre 2014 et a levé l'ancre en juin 2016. *La Gazette* écrit encore : « *comme le renseignement faisant état de 21 tonnes d'or extorquées est un peu... gros, nous nous rangeons à la recommandation de l'amiral qui est de confier à Interpol une enquête sur l'affaire. L'annonce jette la suspicion sur toutes ces œuvres médicales charitables, dont la plupart sont sincères et désintéressées* ».

**13/10 - L'association des parents d'étudiants boursiers de l'Etat malgache à l'étranger suspecte un détournement des bourses malgaches en Chine.** « *C'est le cas concernant pour le paiement des bourses au titre de l'année scolaire 2014-2015, où à peu près un milliard d'ariary se sont envolés* », affirme son président, Alexandre Randrianjanahary. En octobre 2015, les étudiants en Chine ont perçu seulement deux mois de bourse, sur les quatre promis. Le même scénario s'est renouvelé en décembre 2015. L'association a pris contact avec les ministères concernés mais n'est pas parvenue à identifier l'origine du problème. Les étudiants ont demandé l'ouverture d'une enquête, suspectant l'agent comptable de l'ambassade de détournements. Une cinquantaine d'étudiants qui n'ont pas pu régler leurs frais de scolarité par suite de bourses impayées auraient été privés de leur diplôme et ont été obligés de rentrer au pays.

**29/10 - Deux kilos d'héroïne ont été découvert dans les bagages d'un passager d'Air Mauritius en provenance de l'aéroport d'Ivato**, pour une valeur de près de 900 000 euros. Preuve que les trafics perdurent dans cet aéroport, malgré les récentes mesures décidées à l'issue d'une visite impromptue du chef de l'Etat.

**19/10 - « *'Suntower, la tour la plus haute de tout l'océan Indien' - Un scandaleux 'projet présidentiel' occulte* »**, titre *Madagascar Matin*. Une faramineuse opération commerciale et privée, dans laquelle Hery Rajaonarimampianina serait impliqué à titre personnel. Un « *projet présidentiel* » occulte (car inconnu du ministère concerné). Le terrain d'Alarobia sur lequel serait implantée cette tour appartenait à l'Etat et aurait été cédé à un ou plusieurs particuliers. Le titre s'interroge : un tel projet constitue-t-il réellement une priorité pour un pays classé parmi les plus pauvres du monde ? N'est-il pas, au contraire, une insulte à la misère d'une population en détresse ? A la lecture des arguments avancés sur le blog qui présente le projet<sup>5</sup>, il apparaît que le chef de l'Etat n'y figure nullement en tant que simple caution morale. Selon certaines sources, il serait même l'un des premiers investisseurs. La livraison de l'immeuble de 42 étages est prévue début 2018.

<sup>4</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p6.storage.canalblog.com/64/30/448497/112890830.pdf>

<sup>5</sup> Le dossier commercial du projet est publié sur le blog <http://tana-suntower.blogspot.fr/p/presentation.html>

Sylvain Rabetsaroana, ancien sénateur et leaders de l'opposition, souligne que tout projet présidentiel devrait faire l'objet au préalable d'un examen par les parlementaires, ce qui n'a pas été le cas pour le projet en question.

## ► Mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme

**12/10 - La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) va pouvoir entrer en fonction**, suite à un décret présidentiel signé début septembre. Ses onze membres<sup>6</sup> vont prêter serment à la Cour suprême. La mise en place de cette entité n'avait semble-t-il pas été prévue pour cette année, aucun crédit de fonctionnement ne lui étant réservé dans la loi de finances. Selon *L'Express*, la conjoncture aurait convaincu l'exécutif d'accélérer la mise en place de cet organe, et en premier lieu les obligations inhérentes aux traités internationaux ratifiés par la Grande île. « *Madagascar a ratifié les principaux instruments juridiques internationaux des droits de l'homme. À cet effet, il a l'obligation de mettre en œuvre les recommandations émanant des Organes de traités et du Conseil de droits de l'homme à l'issue de l'Examen périodique universel. De prendre toutes les mesures nécessaires en vue de leur mise en œuvre effective au niveau national, notamment par des réformes législatives, judiciaires ou autres, et la mise en place et l'opérationnalisation d'une CNIDH conforme aux principes de Paris* », prévoit l'exposé des motifs de la loi de 2014 instituant la Commission. L'absence de la CNIDH aurait été pointée du doigt par les Nations unies. Outre le respect des obligations internationales, l'autre raison pourrait être politique. En vue de la Conférence des bailleurs qui se tiendra début décembre, mettre en place « *rapidement* », la HCJ semble être un impératif incontournable. Une installation conditionnée par la nomination de tous ses membres. Or le représentant du HCDEED était le seule manquant à l'appel. Le chef de l'Etat devait donc être en mesure de signer prochainement le décret officialisant la nomination des membres de la HCJ, ouvrant ainsi la voie à sa mise en place. *L'Express*, qui rappelle que l'absence de mise en place de la HCJ dans les délais requis par la Constitution a été la cause de l'amputation d'une partie d'une aide promise par l'UE.

**La loi instituant la CNIDH confie treize attributions à l'institution.** Outre promouvoir et protéger tous les droits de l'homme, elle est aussi en charge de fournir des avis, recommandations, propositions et rapports concernant toute question relative à ces deux objectifs, à toute institution ou organe, par auto-saisine ou à la demande de l'autorité concernée. Elle peut formuler des avis à l'exécutif concernant les libertés fondamentales et les droits de l'homme, sur les droits de la femme, de l'enfant, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et de tout autre groupe vulnérable. Elle interpelle l'exécutif sur les situations de violation des droits humains, lui propose toute initiative tendant à y mettre fin et, le cas échéant, émet un avis sur les positions et réactions des autorités concernées. La Commission est aussi chargée d'examiner les lois et les règlements en vigueur, ainsi que les projets et propositions de loi, faire les observations appropriées ou émettre des recommandations. Elle peut demander l'adoption d'une nouvelle législation, l'adaptation ou la modification de la législation et de la réglementation en vigueur.

**14/10 - Les deux têtes de l'exécutif ont brillé par leur absence lors de la cérémonie de prestation de serment de la CNIDH.** « *Certes, cet organe, contrairement à d'autres, n'est pas prévu par la Constitution, mais la CNIDH matérialise le respect des traités et accords internationaux signés par Madagascar en matière de promotion et défense des droits de l'homme* », écrit *L'Express*. Une absence qui a entraîné des questionnements de la part de ceux qui ont prêté serment. Dans un communiqué rapportant la prestation de serment, il est indiqué que « *l'accréditation est un défi auquel la CNIDH doit faire face. Au terme d'une année d'exercice, elle fera l'objet d'évaluation, dont l'effectivité de son indépendance ainsi que les activités de promotion et de protection qu'elle a menées, seront des critères déterminants pour l'obtention du statut A, dont les retombées vont conférer à l'Île bonne image et prestige en matière de droits de l'homme et de renforcement de l'État de droit, au profit d'un environnement viable, propice aux investissements ainsi qu'au développement économique* ». La CNIDH devra donc faire ses preuves, sans budget de fonctionnement. Pour *Tribune*, « *la mise en place de la HCJ et de la CNIDH ferait partie des stratégies pour séduire les bailleurs de fonds pour la conférence qui se tiendra, à Paris au mois de décembre* ». De la « *poudre aux yeux* », laisse entendre le site.

<sup>6</sup> Liste des membres : Anaclet Imbiky, représentant de l'Assemblée nationale, Ravao Georgine Matavimana, sénatrice, Angelo Rana-dialson, représentant de l'exécutif, Lovamalala Mahefanirina Randriantavy, représentant des professeurs de droit des universités publiques, Mireille Rabenoro, représentante des Organisations de la société civile œuvrant dans la protection des droits de la Femme, Rasamoely Andrianirainy représentant des Organisations de la société civile œuvrant dans la protection des droits de l'Enfant, Ny Hanitra Johnson Ramarolahy Rasidimanana, représentant des Organisations de la société civile œuvrant dans la protection des droits des personnes vivant avec handicap, Rakotonirina Andriamanana, représentant des Organisations de la société civile œuvrant dans la protection des droits humains en général, Armandine, représentante des Organisations de la société civile œuvrant dans la protection des droits humains en général, Seth Andriamarohasina, représentant de l'Ordre des Journalistes et Andrianjafindrakoto Mamy Rabetokotany, représentant de l'Ordre des avocats.



## ► Torture, traite et trafics de personnes

**05/10 - Une réforme de la loi contre la torture de 2008 est à l'étude. Elle devrait être plus contraignante et toucher d'autres cibles, à l'instar des agents privés.** La redéfinition de la torture figure parmi les priorités. Les intervenants en matière de prohibition et de prévention de la torture jugent la loi en vigueur trop restrictive. Par exemple, le fait d'infliger intentionnellement des souffrances aiguës, physiques ou mentales n'est considéré comme torture que lorsque l'action est pratiquée par un fonctionnaire ou une personne élue, dans le but d'arracher des aveux. La réforme se veut plus large et plus contraignante. « *Les agents privés pourraient être inclus comme auteurs de torture. (...) Nous envisageons de classer tous les actes de torture en crimes* », explique Hanitriaina Belalahy, directeur des droits de l'homme et des relations internationales au ministère de la justice, à l'occasion d'une formation des formateurs malgaches organisée par l'ACAT-Madagascar et l'Association pour la prévention de la torture (APT), avec le soutien financier de l'ambassade de Suisse. Les experts internationaux recommandent toutefois de ne pas se précipiter. « *Il faudrait déjà appliquer la loi en vigueur* », estiment-ils, son application laissant encore beaucoup à désirer. Il est rare que des plaintes soient déposées et l'établissement des preuves reste problématique. D'où l'importance de cet appui technique aux formateurs pour faire appliquer la Convention internationale contre la torture, dans laquelle Madagascar s'est engagé. « *Le défi, c'est de faire connaître son contenu et de l'appliquer. Il faut, également montrer une certaine volonté politique* », souligne Jean-Baptiste Niyizurugero, responsable de programme Afrique de l'APT. Aucune date butoir n'est pour le moment fixée pour cette révision des textes en vigueur. Laure Rabetokotany, responsable d'ACAT, rappelle que les premières tentatives de réforme datent de 2015. « *La finalisation de cette réforme demeure encore incertaine* », confirme Hanitriaina Belalahy. « *Procéder à ce changement nécessite la réalisation de plusieurs ateliers qui doivent servir à recueillir les avis de tous les participants, incluant les propos des experts nationaux et internationaux sur les droits de l'homme. Sans parler des diverses autres procédures institutionnelles* », dit-elle.

**14/10 - « Trafic d'enfants à Antsiranana Les victimes envoyées clandestinement à Mayotte »**, titre *Les Nouvelles*. Le cas des deux enfants, frères et sœurs âgés de 5 et 8 ans, aurait permis de dévoiler le trafic. Vivant avec leur père, les enfants auraient été emmenés par leur oncle passer des vacances chez leur grand-mère à Ambilobe, où il n'aurait plus été possible de les joindre. La grand-mère a annoncé que les enfants avaient disparu. La police des mœurs et de la protection des mineurs a été saisie. Selon des informations qui ont filtré, les deux enfants auraient embarqué pour Mayotte sur un bateau à Ambavan'i Sambirano, avec 12 autres portés disparus. La mère des deux enfants, qui vit à Mayotte, n'aurait jamais été informée de leur arrivée. Selon certaines sources, des prospecteurs et de receleurs d'enfants sont à l'origine d'un trafic entre les deux îles. Des témoins affirment connaître le nom des skippers et de la femme chargée de récupérer les enfants à leur arrivée à Mayotte. Le flou persiste sur les détails de ce trafic. Si les parents et proches des victimes ont porté plainte, ils affirment ne pas être au courant de toute l'affaire. Il semblerait que des passeurs malgaches proposent à des familles d'envoyer leurs enfants dans des familles à Mayotte, pour les transformer en « *boys à tout faire* » au service des familles « *d'accueil* ».

**15/10 - Le gouvernement américain octroie 750 000 dollars à l'OIM pour lutter contre la traite des personnes à Madagascar.** L'annonce a été faite à l'issue d'une rencontre entre l'ambassade des Etats-Unis et Josiah Ogina, directeur régional de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Des progrès auraient été enregistrés mais les Etats-Unis souhaitent que les efforts entrepris se poursuivent. Selon l'ambassade, le projet, d'une durée de trente mois, a pour but de contribuer à l'organisation de la société civile dans ses efforts pour améliorer les capacités nationales dans la coordination de la lutte contre la traite, protéger les victimes de la traite et poursuivre les trafiquants.

## ► Droits de l'enfant, droits des femmes, LGBT, apatridie

**13/10 - 31.7 % des jeunes filles ont déjà un enfant ou sont enceintes d'un premier enfant**, d'après le ministère de la jeunesse et des sports. Et la précocité de l'âge d'entrée dans la vie sexuelle et reproductive des jeunes est non moins préoccupante. Ainsi, 17 % des filles âgées de 15 à 24 ans ont eu leur premier rapport à moins de 15 ans et 9 % chez leurs pairs de sexe opposé. Le ministère entend renforcer ses efforts de promotion du développement des jeunes avec l'appui de ses partenaires, a-t-il annoncé à l'occasion de la Journée internationale des jeunes filles qui avait pour thème cette année « *Le pouvoir d'une adolescente, levier du développement durable* ». Le mariage précoce constitue l'une des causes de l'abandon scolaire chez les filles, un phénomène également préoccupant. Leur taux de poursuite des études secondaires et universitaires s'en ressent.

**26/10 - Madagascar est classé parmi les 13 pays à avoir un taux de prévalence de grossesses précoces le plus élevé au monde**, selon le classement World Atlas en 2015. « *163 sur 1 000 grossesses concernent les adolescentes de 15 à 19 ans* », selon l'enquête du suivi des OMD en 2012-2013. Cette situation

est notamment causée par la faible utilisation des méthodes contraceptives chez les jeunes. En effet, seuls 7,5 % des moins de 19 ans ont recours à ces méthodes, selon le résultat d'une enquête effectuée par l'USAID en 2012. Le « *Maternal and child survival program* » ajoute que tant que la présence des parents ou tuteurs à l'accès aux méthodes contraceptives est imposée, ce taux de prévalence ne diminuera pas et par voie de conséquence le taux de mortalité maternelle et néonatale ne diminuera pas.

**06/10 - Naissance de la première coalition des associations LGBT de l'océan Indien.** Une vingtaine d'entités se sont retrouvées à Antananarivo dans le cadre du 15e colloque sur le VIH/Sida dans le but d'échanger et d'agir pour le droit des personnes LGBT à Maurice, aux Seychelles, à Madagascar et à La Réunion. Le réseau malgache Solidarité des MSM, regroupe 16 associations. Les organisateurs espèrent le ralliement des associations comoriennes et mahoraises.

**27/10 - Atelier d'échanges avec les parlementaires sur l'apatridie, organisé par Focus development association, en partenariat avec l'UNHCR.** Objectif : sensibiliser les membres de la commission juridique, les femmes sénatrices ainsi que les techniciens chargés d'assister ces parlementaires afin que ces derniers puissent contribuer activement à l'adoption d'une législation sur la nationalité respectueuse des normes internationales et régionales en matière de droit à la citoyenneté. Les manquements actuels de la législation sur la nationalité ainsi que les orientations techniques et les bonnes pratiques permettant la garantie du droit à la nationalité malgache, conforme aux principes des droits humains, ont été identifiées. De nombreuses dispositions ne sont pas conformes aux principes des droits humains dans la législation Malgache. L'effectif des apatrides reste difficile à déterminer. Selon certaines estimations, ils seraient de 8 000 à 11 000. Mais « *ce chiffre pourrait augmenter* », souligne Mina Rakotoarindrasata, responsable des droits humains de Focus development association.

## ► Médias, code de la communication

**01/10 - Insécurité, corruption, violences : dénonciations anonymes avec « Board ».** Ils sont jeunes, ils veulent apporter par le biais des réseaux sociaux leur contribution au règlement des phénomènes sociaux qui minent le pays. C'est ainsi que Niouz – « *média social à destination des jeunes citoyens* » - a créé « *Board Madagascar* », un site Internet qui « *servira de portail participatif afin de dénoncer, de signaler et témoigner d'un cas ou d'un vécu dans le quotidien* ». Le site se veut être une interface entre les citoyens et les dirigeants ou responsables, avec pour objectif d'apporter des solutions. Ceux qui veulent partager, dénoncer ou informer au sujet d'une situation avérée et vérifiée pourront le faire anonymement sur le site [www.board.mg](http://www.board.mg). Un autre site, Tsycookoly.org, qui tire son nom d'une expression signifiant « *pas de pot-de-vin* », a été lancé pour soutenir la lutte contre la corruption.

**12/10 - La station « Malagasy Broadcasting System » (MBS) appartenant à Marc Ravalomanana recommence à émettre dans des locaux provisoires.** La commune d'Antananarivo a donné son aval pour un transfert sur un site définitif mais le ministère de la communication estime que les essais techniques effectués par la station sont illégaux, il annonce que des mesures seront prises pour les faire cesser. Joël Ralaivohita, directeur de publication, dénonce un brouillage de ses ondes. Il rappelle que MBS a déposé en juillet 2015 une requête au Conseil d'Etat aux fins de suspension de la décision du ministère de la communication retirant sa licence d'exploitation mais cette juridiction ne s'est pas encore prononcée. « *La loi doit être la même pour tous* », fustige-t-il, faisant allusion aux nouvelles stations de radio et de TV qui ont été autorisées à émettre depuis l'arrivée au pouvoir de Hery Rajaonarimampianina. Pour mémoire, en mai 2015, MBS avait déjà été sommé de mettre fin à ses tests techniques, qui n'ont duré en tout et pour tout que trois jours. La station, qui avait été victime de saccages durant la crise politique de début 2009, estime que rien ne s'oppose à la reprise de ses activités. *Midi* rappelle que la radio Fahazavàna appartenant à la Fjkm et proche de l'ancien président, avait pu reprendre ses émissions en 2015.

**20/10 - MBS interrompt ses essais techniques et va porter plainte.** Le brouillage de sa fréquence cause des dommages sur ses matériels, explique Joël Ralaivaohita, responsable de la station, qui voit dans cette pratique une censure déguisée de la part du pouvoir. Une initiative considérée par le « *Mouvement pour la Liberté d'expression* » comme « *une méthode de voyous* ». Le Mouvement dénonce cette interdiction d'émettre alors que depuis l'accession au pouvoir de Hery Rajaonarimampianina plusieurs nouvelles stations de TV et de radio ont obtenu une autorisation.

**25/10 - Le metteur en page Tsirava Rabarijaona de Free News, quotidien d'opposition, victime de violences policières.** Il a été hospitalisé suite à l'agression d'éléments d'intervention d'une unité spéciale de la police nationale en patrouille à proximité d'une boîte de nuit de la capitale. Le fait d'avoir décliné son identité et ses attaches professionnelles aurait déchainé la violence des agents. D'après les témoignages, une dénonciation calomnieuse serait à l'origine du drame. Les passagers d'un mystérieux véhicule en stationnement auraient alerté des policiers en patrouille dans le secteur. La victime, hissée dans un 4x4 pick-

up, aurait été tabassée avant d'être jeté à terre, sans connaissance. La confusion demeure quant à l'unité d'origine des agresseurs. L'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM) condamne les agissements des forces de l'ordre. Le « *Mouvement pour la Liberté d'expression* » demande des excuses publiques de la part de la police nationale.

**La CNIDH recommande dans un communiqué le « respect scrupuleux des procédures d'arrestation prévues par le code de procédure pénale, prohibant tout acte de violence ».** L'entité en charge de la défense des droits de l'homme a engagé des investigations sur les faits. Selon certaines informations recueillies, la victime aurait été en état d'ébriété et aurait eu un comportement provocateur à l'endroit de la police. « *Cela n'excuse cependant, pas et ne doit nullement motiver les actes de violence* », indique un membre de la CNIDH. « *L'état du blessé ainsi que le certificat médical lui ayant été délivré, révèlent des maltraitances* », rapporte le communiqué. La Commission recommande en outre que l'enquête interne à la police soit conduite avec objectivité et non avec le souci d'étouffer l'affaire. Elle recommande enfin la « *rigueur dans la tenue des mains courantes ainsi que des registres des forces d'intervention de la police nationale, de manière à prévenir toute exaction pouvant être commise par des éléments non contrôlés* ».

**26/10 - Le « Mouvement pour la Liberté d'expression » (MLE) relance sa contestation du code de la communication.** Les organes de presse regroupés au sein du MLE prévoient de publier des dossiers qui prouveraient l'implication de certains dirigeants et de leurs proches dans les trafics illicites des ressources minières. Une initiative prise afin de contraindre le pouvoir à revenir sur sa décision de mettre en application le nouveau code de la communication.

## **ÉCONOMIE - SOCIAL**

### **► Bois précieux, exploitations minières, questions foncières**

**01/10 - Selon la ministre de l'environnement, le chef de l'Etat aurait ordonné la poursuite de tous ceux qui ont été impliqués dans l'exportation des 30 000 rondins de bois de rose saisis en mars 2014 à Singapour.** Confirmant l'illégalité de cette opération, la ministre Johanita Ndahimananjara a également fait part de la volonté des autorités d'« *appliquer la loi contre tous ceux qui l'enfreignent* ». Son département devrait s'atteler à la vérification de l'authenticité des documents qui avaient autorisé cette exportation, afin que la justice puisse prendre le relais. Menacé d'une sanction qui aurait interdit à la Grande île le commerce international de toutes les espèces sauvages inscrites dans les annexes de la Cites, le gouvernement n'a eu d'autre choix que de promettre une collaboration avec la justice singapourienne. Une promesse qui a conduit la Cites à donner à Madagascar trois mois supplémentaires pour faire ses preuves, bien que les autorités aient refusé de témoigner au procès qui s'est tenu en août à Singapour. La collaboration avec la justice singapourienne n'aurait pourtant de sens que si des actions concrètes sont menées contre tous ceux qui ont pris part à l'exportation. « *Il faut continuer à mener les enquêtes pour savoir d'où viennent ces bois, qui était derrière cette affaire, et une fois tout cela découvert, prendre les mesures et les sanctions nécessaires* », recommande la directrice de WWF Madagascar. Le président de l'Alliance Voahary Gasy (AVG) soutient que « *poursuivre des gens qui étaient leurs compagnons politiques et qui ont travaillé avec eux est le signal fort attendu du gouvernement* ». La ministre est consciente de la difficulté du défi à relever : « *Nous ne pourrions faire en trois mois ce que nous n'avons pas pu faire pendant plusieurs années* », avoue-t-elle. Mais à défaut de pouvoir répondre à toutes les conditions exigées par la Cites, « *nous devrions au moins montrer des avancées palpables et concrètes* ». Pour ce faire, des juristes travailleront sur le dossier, avec une équipe d'avocats. La ministre fait appel aux partenaires internationaux pour aider la Grande île à financer ces opérations.

**12/10 - La Cites s'attaque à la filière palissandre.** La 17ème réunion de la Conférence des parties, tenue à Johannesburg, a décidé de restreindre l'exportation de palissandre, connu sous le nom de dalbergia. Quatre pays sont principalement concernés : le Mozambique, la Tanzanie, Madagascar et le Brésil. Toutes les importations et exportations de cette essence nécessiteront à compter de janvier 2017 une autorisation spéciale de la Cites et de l'Etat concerné. Les opérateurs malgaches font déjà part de leurs craintes. Des meubles en palissandre de Madagascar sont en effet exportés dans les îles sœurs et en Asie. Les fabricants d'instruments de musique français redoutent l'impact de cette décision sur leurs activités. Les spécialistes considèrent que l'exploitation de palissandre et de bois d'ébène dans la Grande île est plus préoccupante encore que celle du bois de rose.

**25/10 - Bois de rose saisis à Hong Kong : douze présumés trafiquants devant la chaîne pénale anti-corruption.** Ils sont soupçonnés d'avoir été impliqués dans l'exportation des bois de rose qui avaient été transbordés sur le bateau Min Feng au large de Mananara et de Sainte Marie en janvier 2015. Certains sont des hauts gradés des forces de l'ordre, d'autres sont des cadres supérieurs du ministère de l'environnement.

Des opérateurs et des armateurs de petites embarcations sont également mis en cause. Lancées en janvier 2015, les investigations menées par la branche territoriale du Bianco n'ont été bouclées que très récemment. A l'époque, les enquêteurs avaient été victimes de tirs de kalachnikovs alors qu'ils étaient sur le point d'intercepter le bateau sur lequel les rondins étaient transbordés. Après avoir échappé aux autorités, le bateau a pu quitter les eaux malgaches pour se rendre en Asie, sans plus de précisions. Il n'est pas exclu que ce soit celui qui a été intercepté à Hong Kong en octobre 2015 avec à son bord 7 015 rondins. Un communiqué publié en octobre 2015 par les douanes hongkongaises indiquait certes que le bateau provenait de Tanzanie, mais une source auprès du ministère des finances avait indiqué à la même période que « *les documents en possession des membres de l'équipage se sont avérés faux, ainsi que le permis qu'ils déclarent avoir été délivré par les autorités tanzaniennes* ». Depuis 2010, alors que l'exportation de bois précieux fait l'objet d'une interdiction totale, les exportateurs font fréquemment transiter leur cargaison par certains ports d'Afrique de l'Est où elles sont blanchies. Elles acquièrent alors des faux-papiers émanant prétendument des autorités kenyanes ou tanzaniennes.

**28/10 - Sept des douze prévenus dans le trafic de 3 171 rondins de bois de rose se sont présentés à la barre et ont bénéficié d'une liberté provisoire.** « *Liberté provisoire ne signifie pas que les suspects sont lavés de tout soupçon* », rappelle la justice. Trois autres prévenus sont recherchés, dont un ancien conseiller technique au ministère de l'environnement, qui, curieusement, vient d'être nommé en conseil des ministres à un haut emploi de l'Etat, révèle *Midi*.

**28/10 - Des associations écologistes ont saisi le président de la République pour réclamer la libération de Clovis Razafimalala, célèbre militant écologiste,** membre du collectif Lampogno, jeté en prison mi-septembre à Maroantsetra. Il est accusé entre autre, d'avoir provoqué plusieurs incendies de bâtiments publics. Des associations et ONG internationales dénoncent un faux procès orchestré par la mafia locale. Elles affirment que sa vie pourrait être en danger. Plusieurs militants auraient déjà fait l'objet de menaces de meurtre s'ils persistaient à défendre des causes environnementales. Clovis Razafimalala aurait en réalité été emprisonné pour s'être opposé au trafic de bois précieux dans le parc national de Masoala. Une pétition demande sa libération. Le collectif international Free Forest réclame la mise en place d'une commission internationale indépendante pour enquêter sur le trafic de bois de rose à Madagascar.

**31/10 - Quarante-dix dossiers de trafic de bois de rose seraient en cours de traitement mais la mise en place de la chaîne spéciale se fait attendre** alors que la loi portant sa création a été adoptée en décembre 2015. Les décrets d'application ne sont toujours pas signés. La loi se veut « *dissuasive* » et « *efficace* », afin de renforcer la lutte contre les trafics et de mettre fin à l'impunité des participants à toutes les étapes du trafic, notamment, les commanditaires et bénéficiaires. L'exposé des motifs avance que la Cour « *révélera la volonté étatique de combattre non seulement ce fléau, mais aussi celui de la corruption et de tous les autres trafics* ». On peut comprendre dès lors que sa mise en œuvre ne soit pas la priorité de certains responsables étatiques compromis dans ces affaires.

**03/10 - Saisie de près de 25 kg d'or fin septembre à l'aéroport d'Ivato : « Pas de mansuétude », prévient la gendarmerie.** « *Si l'implication d'éléments de la gendarmerie est établie, des sanctions sévères seront appliquées. Il n'y aura pas de mansuétude pour le ou les gendarmes impliqués dans cette affaire car non seulement cela enfreint le code de valeurs et d'éthique de la gendarmerie mais cela est également contraire au serment effectué et aux formations dispensées* », fait-elle savoir dans un communiqué. La gendarmerie se constituera partie civile en cas d'implication d'un des siens dans cette affaire.

**17/10 - Une enquête approfondie est lancée pour démanteler le réseau impliqué dans la tentative d'exportation illicite de près de 25 kg d'or.** Le précieux métal a été confié à la garde de la Banque centrale et le trafiquant a été placé sous mandat de dépôt. Le ministre des finances et du budget, Gervais Rakoarimanana, rejette toute possibilité de transaction. « *J'ai personnellement essayé de questionner le trafiquant intercepté à Ivato. Celui-ci a refusé de donner des informations sur le véritable propriétaire, les complices, ainsi que la périodicité de leur activité illégale. Du coup, nous avons catégoriquement refusé la possibilité d'une transaction, afin que la douane puisse procéder à une enquête pour en savoir plus. (...) Outre le trafic illicite, il y a également une forte probabilité d'existence de blanchiment d'argent et de corruption* », a-t-il soutenu. Après enquête, le dossier sera confié à la chaîne pénale.

« *La BAD va financer une mission de consulting intitulée 'Etude de la gouvernance et audit des risques de corruption, de fraudes et de trafics illicites à l'aéroport international d'Ivato'* », révèle *La Gazette* pour qui le régime tente de faire croire, à la veille du Sommet de la Francophonie, qu'il prend le taureau par les cornes. « *Ses gesticulations sont destinées à faire bonne figure pour se garder d'appliquer des solutions simples et immédiates alliant bon sens, efficacité et intégrité* ». Un audit « *couteux et inutile, une diversion grotesque* »

**17/10 - 10 kg d'ossements humains saisis à Mahajanga.** La commercialisation d'ossements, généralement des os longs, est une pratique courante et ancienne à Madagascar Des tombeaux sont régulièrement

pillés et toutes les régions sont victimes de ces pratiques qui vont à l'encontre des traditions malgaches. Aucune enquête sérieuse n'a permis jusqu'ici de connaître l'usage fait de ces ossements ni de mettre à nu les réseaux. De nombreuses rumeurs courent à ce sujet. Pour certains, ces ossements seraient utilisés dans la fabrication des diamants synthétiques. Des reportages réalisés par des médias étrangers avancent cette hypothèse. Selon les propos d'un ancien commandant de la gendarmerie nationale rapportés par l'universitaire Juvence Ramasy, le « *saphir blanc* » serait transformé dans une usine de la capitale et servirait également d'« *emballage* » pour dissimuler de la drogue ou des pierres précieuses et passer sans encombre les contrôles avant embarquement pour l'Afrique du Sud. Les composants chimiques du squelette humain comprennent du phosphore qui, dit-on, ne serait pas détectable aux rayons X.

**25/10 - Deux procès annoncés sur les tentatives de trafic de tortues récemment déjouées par la gendarmerie et Alarm/Alliance Voahary Gasy (AVG).** Plus de 400 tortues ont été saisies dans le cadre de cette affaire qui implique une dizaine de personnes, dont un général qui a tenté d'intervenir en faveur des suspects en proposant une forte somme d'argent aux enquêteurs. Ndranto Razakarimanana, PCA de l'AVG, indique qu'en 3 mois la plateforme a réussi à démanteler trois réseaux de trafiquants.

**31/10 - Exploitation illicite de corail noir à Ambovombe-Androy.** Un haut gradé de la gendarmerie et un maire seraient mêlés à cette affaire, ainsi qu'un ressortissant chinois. Les trafiquants ont réussi à échapper à la vigilance des autorités, abandonnant sur place leurs équipements de plongée. Les responsables avaient été alertés depuis plusieurs semaines et avaient mené leurs investigations avec le concours d'une ONG. Les villageois et les autorités décentralisées n'auraient pas fait preuve de coopération. Le corail noir est inscrit à l'annexe 2 de la Cites. Tant que Madagascar n'aura pas fait l'inventaire de cette espèce et que le système de quota pour des exploitants agréés n'aura pas été mis en place, l'exploitation de cette richesse demeure interdite. « *Sa surexploitation entrainerait le déséquilibre de la biodiversité sous-marine, dont la diminution des ressources* », explique le directeur régional de l'environnement.

**04/10 - Le gouvernement prend son temps pour présenter son nouveau projet de code minier.** Les consultations se poursuivent et seront élargies au plus grand nombre d'acteurs possible, annonce-t-il. Le projet de texte ne devrait pas être soumis au Parlement avant l'année prochaine, indique le ministre des mines, Ying Vah Zafilahy. « *De nombreux points doivent être changés dans le texte actuel* », souligne-t-il. Annoncé plusieurs fois imminent et attendu depuis plus d'un an, le nouveau code devra donc encore attendre. Avec la baisse du cours des matières premières, son adoption ne semble plus aussi urgente.

**05/10 - Exploitations minières - Le « *consentement public* » à prendre en compte.** Les populations affectées par des projets d'exploitation sont souvent écartées de toute participation au processus décisionnel. Les textes relatifs à l'environnement à Madagascar traitent généralement de « *consultation du public* » mais rarement de « *consentement du public* ». Or ce consentement est lié au principe de l'autodétermination, qui concerne le respect des décisions collectives fondées sur des valeurs différentes de celles de l'État. « *Le consentement offre la possibilité pour la population de refuser ou de remettre à plus tard un projet qui affecte ses droits reconnus par la législation en vigueur. Il donne également lieu à des négociations sur les droits en cause par la recherche de convergences et de valeurs partagées* », souligne Saholy Rambinintsoatra, professeure de droit. Le consentement se rapproche du concept du libre consentement préalable et éclairé. Il favorise le processus d'acceptabilité sociale. Or « *le code minier et la loi sur les grands investissements miniers limitent le droit d'accès aux informations pour le public. La charte de l'environnement et la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement restent flous sur le mécanisme de recours possible en cas de non-communication des informations* », explique-t-elle.

**05/10 - Un projet d'exploitation de malachite à Maintirano risque de dégénérer en révolte sociale,** prévient *Madagascar Matin*. Des habitants et des représentants d'Ongs travaillant dans la conservation de l'environnement se montrent préoccupés par les impacts de ce projet présenté par les responsables locaux comme une opportunité pour le développement du district. Des travaux de reboisement ont été engagés avant même le début de l'exploitation, font valoir les autorités. Les opposants rappellent qu'en 2010, qu'un gisement de malachite à Betanantanana, dans ce même district, a été fermé pour exploitation illicite. Des Chinois avaient démarré leurs activités sans autorisation ni demande préalable.

**13/10 - Des violations de la loi et des droits humains concernant une exploitation minière près de Mananjary dénoncées par la société civile. Le ministère des mines lance une enquête.** Zo Randriamaro, coordinatrice du CRAAD-OI, dresse un sombre tableau d'une exploitation aurifère par des opérateurs étrangers dans la commune de Vohilava. Les témoignages rapportent que depuis leur arrivée sur le site les exploitants « *n'ont pu produire aucun permis minier ou environnemental pour leurs opérations minières* ». Le maire et les autorités traditionnelles affirment par ailleurs que les opérateurs ne se sont pas présentés à eux. Ces responsables locaux ne disposeraient d'aucune information permettant d'identifier l'entreprise qui, depuis son installation, aurait déjà pu extraire « *plusieurs tonnes d'or* », sur la rivière d'Itsaka, qui est d'une

importance vitale pour l'approvisionnement en eau des neuf communes qu'elle traverse. La menace viendrait notamment du mercure utilisé par l'exploitant pour trier l'or du sable et dont les déchets seraient déversés dans la rivière. Des habitants se plaignent des effets néfastes de cette exploitation sur la production agricole. « *Les personnes interrogées pendant la visite du CRAAD-OI ont aussi mentionné que ces opérateurs se sont livrés à des abus sexuels sur des filles dans les villages riverains. (...) Ces abus sont allés jusqu'au viol collectif d'une fille par des exploitants* », dénonce encore le communiqué de l'ONG. « *Nous sommes en pleine vérification de la véracité de ces informations* », annonce le ministère des mines.

**14/10 - La Plateforme de la société civile intervenant dans le foncier (SIF) lance une mise en garde aux exploitants miniers étrangers et nationaux<sup>7</sup> :** « *Vous, investisseurs, ne devriez pas effectuer directement l'exploitation minière une fois obtenue vos permis miniers sans avoir eu l'accord du propriétaire de terrain. Selon la législation en vigueur, le permis minier ne vaut pas titre de propriété foncière. (...) Les détenteurs de permis miniers sont obligés de contracter un bail écrit avec les propriétaires des sols préalablement à tous les processus d'exploitation. (...) La Constitution, en tant que loi suprême de la République de Madagascar, qui est au-dessus de toutes les lois comme le code minier, protège le droit de propriété individuelle. (...) Le non-respect du droit foncier se traduit par un acte de piétinement des droits humains fondamentaux et de la démocratie* ».

**14/10 - Une exploitation minière chinoise contestée à Ampasimatera Mampikony (région Sofia).** Alors que l'affaire Soamahamanina n'est pas encore tout à fait terminée et que des militants croupissent encore en prison, des exploitants Chinois refont déjà parler d'eux. La population, appuyée par les autorités locales, est descendue dans la rue pour protester contre l'absence de concertation lors de la décision d'implantation. Comme à Soamahamanina, le pouvoir est accusé d'avoir forcé la main à la population.

**29/10 - Exploitation illégale des ressources naturelles : Bealanana à l'image de Soamahamanina.** La Gazette rapporte que ce district de la région Sofia « *fait partie de ces pans de territoire sacrifiés par les dirigeants pour des intérêts flous, sinon douteux* ». Le site d'exploitation contesté s'étendrait sur 250 km<sup>2</sup>, couvrant 10 collines utilisées comme pacages pour le bétail. Comme sur d'autres sites miniers, la rivière est polluée par les résidus d'exploitation et par les agissements des exploitants. La société chinoise a en main un permis d'exploitation mais ne peut justifier d'aucun permis environnemental. Aucune concertation publique n'a été organisée. La population a alerté le « *Mouvement pour la liberté d'expression* » afin que sa situation trouve un écho dans les médias nationaux<sup>8</sup>.

**28/10 - Une forte recrudescence de la ruée vers l'exploitation de pierres précieuses est observée dans la nouvelle carrière de Bemaitso, dans le district d'Ambatondrazaka.** Plusieurs dizaines de milliers de personnes s'activeraient dans cette carrière, selon *orange.mg*. Les hôtels locaux affichent complets et des opérateurs issus des de toutes les régions s'arrachent les hébergements à prix d'or.

**14/10 - Madagascar va intensifier les activités d'exploration et d'exploitation de ressources pétrolières.** L'Omnis, qui représente l'Etat, travaille actuellement avec 15 compagnies pétrolières, dans le cadre de contrats de partage de production. 300 forages ont déjà été effectués pour la recherche de pétrole et de gaz. Des compagnies se préparent à la phase d'exploitation de pétrole. Trois des quinze contrats concernent des zones marines. Pour l'heure, l'exploitation d'huile lourde de Tsimiroro est le plus avancé des projets. Un contrat a été signé entre Madagascar Oil et la Jirama pour la production d'électricité mais « *180 000 barils sont actuellement en stock et cherchent preneurs* », indique Bonaventure Rasoanaivo, DG de l'Omnis. Tsimiroro est exportable, reste à trouver des clients...

**14/10 - Le gouvernement retarde le lancement d'un appel d'offres relatif à 40 blocs pétroliers offshore sur le bassin de Morondava.** Pour Bonaventure Rasoanaivo, directeur général de l'Omnis, la non-entrée en vigueur du nouveau code pétrolier annoncé est à l'origine de cette décision. 225 blocs pétroliers restent à attribuer. Qualifié d'unique, le code pétrolier de 2005, en vigueur, a la réputation d'accorder des avantages importants aux sociétés pétrolières, ne laissant que des miettes à l'Etat, aux collectivités décentralisées et aux communautés locales. Les trois bassins les plus importants identifiés à Madagascar sont à Ambilobe, Mahajanga et Morondava, dans la partie occidentale, deux autres, plus petits, sont à la fois offshore : le bassin cap Sainte Marie dans le Sud, et le bassin de la côte Est.

**17/10 - L'Etat tenterait de faire adopter son projet de code minier au cours de la prochaine session de l'Assemblée nationale,** et ce en dépit des innombrables critiques venant de tous les acteurs économiques. Cette soudaine précipitation suscite des interrogations chez les parties prenantes, qui redoutent une adop-

<sup>7</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p2.storage.canalblog.com/20/53/448497/112945216.pdf>

<sup>8</sup> Cf. le dossier en langue malgache de la station TV Viva du 28/10/16 - <https://www.youtube.com/watch?v=G5zUzfUeel8> (53'58)

tion sans débats, comme cela avait été le cas pour le code de la communication. De nombreux points du projet resteraient encore à discuter et sa transmission au Parlement serait prématurée. Pour *Midi*, les pressions qu'exerce l'Etat pour faire adopter le nouveau code minier et pétrolier dès la session d'octobre du Parlement sont motivées par la collecte de fonds à laquelle donnera lieu l'attribution de nouveaux blocs.

**Aucun permis d'exploitation minier ne sera délivré avant la réforme du code minier**, annonce le directeur général du BCMM. Près de 1.600 demandes sont en suspens depuis la période de la Transition, auxquelles s'ajoutent environ 1.300 demandes de renouvellement, de modification ou encore d'annulation de permis.

**29/10 - Exploitation aurifère : l'étude des dossiers environnementaux déposés auprès de l'Office national pour l'environnement (ONE) est suspendue.** « *Nous avons pris cette décision suite à l'affaire Soamahamanina. Cela, en attendant que tous les acteurs concernés, de près ou de loin dans l'exploitation de l'or, parlent le même langage lors de l'interprétation des textes qui régissent le domaine, pour que de tel cas ne se reproduisent plus* », explique le DG de l'ONE, Jean Chrysostome Rakotoary, qui note que des sociétés se sont lancées dans l'exploitation de l'or sans même détenir un permis environnemental, comme c'est le cas pour une entreprise à Manakara. Celle-ci a soulevé un tollé chez les riverains qui l'accusent d'utiliser du mercure et de déverser les détritiques de l'exploitation dans la rivière.

**19/10 - La nouvelle route qui traverse les marais de Laniera, à l'est de l'aéroport d'Ivato, destinée à faciliter l'accès à la capitale pour les délégations invitées au Sommet de la Francophonie, devrait être bientôt inaugurée.** Une prouesse technologique estiment certains, vu la rapidité d'exécution. Un véritable scandale, clament les centaines de riverains qui se sont vu déposséder de leurs terres. Ces marais qui drainent les eaux pluviales sont situés au point le plus bas de la capitale, qui lui doit de ne pas se retrouver trop fréquemment sous les eaux en saison des pluies. Les marais communiquent avec les rizières et les fertilisent. Le nouvel axe routier, construit dans la plus grande hâte par des entreprises et des financements chinois, a nécessité d'importants remblayages. Avec les premières pluies violentes de la saison humide, des fissures apparaissent déjà sur les côtés de la route. Divers experts en BTP contactés par *RFI* estiment que les remblais et fondations de ces routes ont été faits à la va-vite sur un sol marécageux. Ils s'attendent à voir apparaître des crevasses d'ici quelques mois. L'explication vient peut-être aussi du coût de ces travaux. Environ 3,2 millions d'euros, un chiffre très bas pour ce type d'ouvrage long de 17 km. Trop peut-être pour exiger de la qualité. 300 familles se trouvent gravement lésées par ce chantier qui a fait naître de nombreux litiges fonciers et provoque le désarroi des populations impactées.

**19/10 - L'Etat s'est engagé à indemniser d'ici un mois les quelques 700 personnes expropriées dans le cadre de la réalisation des projets présidentiels** et notamment des « *routes de la Francophonie* » destinées à améliorer la desserte de l'aéroport international d'Ivato. La valeur réelle de ces biens est évaluée à près de 14 milliard Ar, soit plus que le coût des nouvelles voies créées.

## ► Sécurité alimentaire, calamités, environnement

**06/10 - Insécurité alimentaire - Le PAM intensifie ses interventions.** « *La situation est extrêmement pré-occupante* ». Tel est le constat de la directrice exécutive du PAM au sujet de l'insécurité alimentaire qui frappe le Sud. En visite dans les districts de Tsihombe et Ambovombe, les plus touchés par la sécheresse, elle déclare : « *J'ai rencontré des femmes qui m'ont dit qu'elles n'avaient rien à donner à manger à leurs bébés, exceptés le fruit du cactus rouge poussant au bord de la route* ». La situation pourrait encore s'aggraver lors de la prochaine période de soudure. Le Programme devrait porter à un million le nombre de bénéficiaires de l'assistance alimentaire en nature et en espèces. Le nombre de femmes enceintes, de mères allaitantes et d'enfants de moins de 5 ans malnutris, bénéficiaires d'un appui, sera porté à 200 000. Quatre des neuf districts du Sud vont probablement entrer dans la classification « *urgence* » avant la fin de l'année. Trois autres districts pourraient venir s'ajouter si aucune mesure n'est prise rapidement. Il manque encore au PAM 78,5 millions de dollars pour mener à bien les actions humanitaires dans le Sud jusqu'en mars 2017. La malnutrition chronique engendrerait des pertes évaluées à 1,5 million de dollars par an.

**22/10 - Les agences onusiennes annoncent une intensification de leurs actions dans le Sud.** Le PAM, l'UNICEF et la FAO vont coordonner leurs interventions afin d'éviter une catastrophe liée à la crise alimentaire. « *Le coût de l'inaction ou encore le retard de notre réponse est trop effrayant à contempler* », déclare le coordonnateur sous-régional de la FAO pour l'Afrique australe. « *Ce que j'ai vu dans le sud de Madagascar en début de ce mois-ci m'a alarmé. Ce sont des gens qui vivent au bord du désastre. Beaucoup n'ont rien d'autre à manger que des fruits sauvages. Nous devons agir ensemble maintenant pour sauver des vies et donner de l'espoir pour l'avenir* », souligne, pour sa part le directeur régional du PAM pour la région du sud de l'Afrique. 124 millions de dollars supplémentaires sont requis pour permettre aux agences onusiennes d'intensifier leurs actions dans le Sud.

« Rien n'a changé en 8 mois », écrit Tribune. « Toutes ces menaces de catastrophes sont annoncées exactement 8 mois après les fameux 21 engagements d'Ambovombe. Rappelons que le 21 février 2016, à coup de forte publicité, de descente de dizaines de rutilantes 4X4 sur terrain, de concertation nationale, de déclaration fracassante, les tenants du pouvoir ont juré que ces images insoutenables d'enfants faméliques et de population affamée du Sud ne se renouvelleront plus. Et voilà que 8 mois après, les agences onusiennes annoncent qu'au moins 840 000 personnes sont en proie à la famine. De ces 21 engagements d'Ambovombe, qu'est ce qui a été fait ? La ministre de la population Onitiana Realy qui a pleuré en ces temps-là, esquive les questions de ces anciens collègues (...) Le régime HVM a laissé le soin aux agences onusiennes de faire savoir au reste de Madagascar et du monde que la population du Sud est kere (une fois de plus). Les agences onusiennes n'ont qu'à chercher des solutions et des financements, le régime HVM a d'autres priorités ! »

**25/10 - Rapport Global Hunger index 2016 : 35,4 % des Malgaches sont sous-alimentés.** Selon l'indice de la faim dans le monde publié par l'IFRI (International Food Policy Research Institute), le niveau de faim dans les pays en voie de développement a reculé de 29 % depuis 15 ans. Pourtant, des disparités continuent d'exister, comme en témoigne la situation de Madagascar. Entre 2000 et 2016, son taux est passé de 44,2 % à 35,4 %, situant la Grande île dans le dernier peloton des pays ayant la part la plus élevée de population sous-alimentée dans le monde. Sur 118 pays étudiés, Madagascar se place au 114<sup>e</sup> rang. Plus 40 % des enfants en cycle primaire sont concernés par l'insécurité alimentaire.

**15/10 - Les quartiers Est d'Antananarivo victimes des nuages toxiques de la décharge d'Andralanitra. Leurs habitants lancent une pétition pour revendiquer le déplacement du site.** Ils se plaignent de crises d'asthme, de toux sèches et autres problèmes respiratoires. Les enfants sont les plus vulnérables. Des responsables des centres de santé de ces quartiers confirment la recrudescence de problèmes respiratoires. « Les crises d'asthme allergique sont l'une des premières causes du décès dans ce quartier », explique un médecin. Des employés de la Samva, qui gère la décharge, expliquent que les ordures s'enflamment du fait de la présence de briquets qui explosent en étant exposés au soleil. Les recycleurs de déchets cherchant des matières à valoriser allument également des feux. Des réunions entre partenaires concernés n'ont pas trouvé d'issue à court terme. Les projets création de nouvelles décharges hors de la ville, avancés depuis plusieurs années, sont au point mort.

**21/10 - Droits de l'homme et environnement : première mission d'établissement des faits de l'expert de l'ONU à Madagascar<sup>9</sup>.** Le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme et l'environnement, John H. Knox, effectuera sa première visite à Madagascar du 25 au 31 octobre 2016 dans le but d'évaluer dans quelle mesure le pays protège et promeut les droits de l'homme liés à la protection de l'environnement. « Un environnement sain est indispensable à l'exercice des droits de l'homme où que ce soit et cela est d'autant plus important dans le cas de Madagascar dans la mesure où une grande partie de sa population vit en zone rurale et dépend directement de l'environnement. Je me réjouis de visiter Madagascar que je vois comme un trésor de diversité écologique. Cette visite me permettra également de mieux comprendre les relations entre la conservation de la diversité biologique et la protection des droits de l'homme », souligne l'expert. Le rapporteur note que le gouvernement a pris des engagements importants en matière de protection des droits de l'homme liés à l'environnement. La Charte de l'environnement stipule que toute personne a le droit fondamental de vivre dans un environnement sain et équilibré et reconnaît notamment plusieurs droits comme le droit à l'information, la participation dans le processus décisionnel et l'accès à la justice, ainsi que les impacts socio-économiques que les dégâts environnementaux peuvent occasionner. Au cours de son séjour, l'expert rencontrera des responsables gouvernementaux et des spécialistes, ainsi que des représentants de la société civile. Il présentera un rapport complet au Conseil des droits de l'homme en 2017.

**25/10 - Madagascar au 3ème rang des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique.** La température de la Grande île a augmenté de 1,9°C en moins d'un demi-siècle. Les catastrophes naturelles comme les cyclones deviennent intenses et violentes. Les pluies sont irrégulières et perturbent le calendrier agricole, les populations du Sud endurent la famine et le manque de ressource en eau devient chronique. Les modes de vie des populations en sont affectés, elles deviennent plus sensibles aux maladies et aux épidémies. Une partie des habitants perdent leur habitat à cause de la dégradation des infrastructures, la faune et la flore sont également privées de leurs habitats naturels.

**28/10 - Madagascar subira une perte de 30 % de ses espèces avant la fin du XXIe siècle si l'homme poursuit son entreprise au rythme actuel,** selon l'édition 2016 du Rapport Planète Vivante du WWF. La

<sup>9</sup> Cf. Blog Justmad - <http://p2.storage.canalblog.com/22/29/448497/113046937.pdf>



Grande île se trouve dans la zone rouge mondiale. Le rapport démontre aussi que les sols de Madagascar sont déjà fortement dégradés, ce qui a d'importantes conséquences négatives sur la sécurité alimentaire.

## ► **Coopération, Banque mondiale, UE, Comesa**

**04/10 - Union européenne : aide humanitaire de 4,8 millions d'euros pour le Sud.** L'enveloppe est destinée à mettre en œuvre des actions d'aide d'urgence au cours de la période 2016-2017. Ces actions, relevant des agences spécialisées des Nations unies (le PAM et l'Unicef) et des Ongs internationales (CARE et WHH), ciblent les régions Androy, Anosy et Atsimo Atsinanana. Elles doivent permettre de contribuer à améliorer la survie de 250 000 enfants âgés de 6 à 59 mois affectés par la malnutrition sévère et fournir une assistance auprès de 100 000 ménages vulnérables (transferts financiers directs sans conditions, relance des activités agricoles...).

**07/10 - Plus de deux ans après la reprise de la coopération avec l'UE, les aides financières tant attendues ne sont pas débloquées. Madagascar doit encore faire ses preuves.** L'ambassadeur de l'UE, Antonio Sanchez-Benedito, souligne que le prochain décaissement, au titre du 11e FED, dépendra de la Conférence des bailleurs et des investisseurs qui se tiendra à Paris début décembre. C'est au cours de cette réunion, souligne-t-il, que les avancées réalisées par le gouvernement en matière de bonne gouvernance, de gestion des finances publiques, de transparence budgétaire, de lutte contre la corruption et de rétablissement de la sécurité intérieure seront appréciées. L'Etat doit également faire ses preuves concernant le renforcement de ses fonctions régaliennes et sa capacité à délivrer les services de base. L'administration Rajaonarimampianina doit enfin présenter au cours de la Conférence des bailleurs une liste détaillée, concrète et réaliste des programmes prioritaires qu'elle entend réaliser et mettre en œuvre et pour lesquels elle demande des financements et des appuis. Ce qui, pour l'instant, n'est pas encore effectif. En effet, si les autorités ont déjà établi « *une liste de projets dits "structurants" qui recensent ceux qu'elles estiment prioritaires* », elles ne semblent pas encore les avoir priorisées, ni les avoir assorties d'échéanciers. Plus de deux ans après le retour effectif de la coopération avec l'UE et l'accord sur un don de 518 millions d'euros, la Grande île continue d'attendre les appuis européens. Jusqu'ici, elle s'est contentée d'environ 100 millions d'euros, dont 90 % ont été octroyés à titre de l'aide budgétaire, n'exigeant aucun effort particulier. Mais quand il a été question du déblocage d'une première tranche, l'UE a mis en avant son caractère variable « *en fonction de l'atteinte des indicateurs* ». Elle n'a pas hésité à ne procéder qu'à un décaissement partiel (11,5 million d'euros au lieu des 13 millions attendus), les conditions liées à la santé de base et à la mise en place de la HCJ n'étant pas satisfaites.

**04/10 - Les États-Unis soulignent que par le biais de l'USAID, l'État américain injecte plus de 80 millions de dollars par an à Madagascar.** Ces aides renforcent la lutte contre l'insécurité alimentaire ainsi qu'à la lutte pour la protection de l'environnement.

**03/10 - 11 pays d'Afrique subsaharienne, dont Madagascar, sont considérés comme « pays en recul » par la Banque mondiale. Ce groupe de pays enregistre des baisses de croissance du PIB.** Dans son rapport semestriel, « *Africa's Pulse* » qui analyse les perspectives économiques du continent, la Banque a classé les 45 pays répertoriés de l'Afrique subsaharienne en quatre catégories, en fonction de leurs performances de croissance : les pays établis, les pays en progression, les pays en recul et les pays distancés. La répartition entre croissance forte et croissance faible est basée sur le calcul des terciles inférieur et supérieur du taux de croissance annuel moyen de ces 45 pays entre 1995 et 2008, soit respectivement 5,4 % et 3,5 %. Le groupe de pays dont la croissance ralentit représente 31,7 % de la population de la région. Le taux de croissance du PIB des pays en recul, groupe auquel appartient Madagascar, est passé de 5,8 % par an en 1995-2008 à 1,9 % par an en 2014-2016. La croissance de leur revenu réel par habitant a connu également une forte chute depuis 2012.

**11/10 - Antananarivo accueille le 19e sommet du Comesa,** le marché commun de l'Afrique orientale et australe qui réunit 19 membres. Le thème de cette année est l'industrialisation inclusive et durable. Pour le gouvernement malgache, il s'agit de renforcer les liens commerciaux avec ces pays, pour l'instant assez faibles. Café, thé, épices, huiles minérales, bois, charbon et vêtements sont les principaux produits exportés vers les Etats membres. Un chiffre faible : seulement 3 % des produits exportés par la Grande île en 2015 sont allés en direction du Comesa, contre 45 % vers l'UE. Le ministère du commerce souhaite faire du continent africain un partenaire privilégié. Le Comesa, à lui seul, est un marché de 478 millions d'habitants. Des efforts sont notamment à faire sur la qualité des produits destinés à l'exportation. Au niveau des importations, 18 % des produits importés à Madagascar proviennent de la Chine, 16 % de l'UE et seulement 5,6 % du Comesa. Entre 2013 et 2015, les échanges commerciaux avec les pays du Comesa ont cependant augmenté de plus de 30 %. Maurice reste le premier consommateur de produits malgaches, en termes de valeur. Pour l'année 2015, notre balance commerciale avec le Comesa est fortement déficitaire, avec un taux de recouvrement de 36,5 %. *L'Express* se montre sceptique dans les capacités de Madagascar à s'implanter

sur ce grand marché Africain. « *Ce n'est pas à un moment où l'économie est à genoux après cinq ans de crise suivis de deux ans et demi de persécution fiscale du secteur privé, de corruption généralisée, d'absence absolue de vision et d'objectifs, qu'on peut prétendre pouvoir conquérir ce marché* », écrit-il, avant de poursuivre : « [mais] *il est bien évident que Madagascar constitue un marché intéressant pour les autres pays membres avec 22 millions de consommateurs potentiels, même avec un revenu de moins 2 dollars par jour* ». Des produits sud-africains, égyptiens ou mauriciens envahissent les étals, au détriment des producteurs malgaches exsangues qui ne peuvent soutenir la concurrence.

**Holijaona Raboanarijaona, président d'Emergence Madagascar, craint que le Comesa ne soit pas profitable à la Grande île.** Le Comesa regroupe encore pour la plupart des pays pauvres et l'accès à ce marché encore à faible pouvoir d'achat n'apportera pas grand-chose au pays, estime-t-il. « *Si les responsables ne font pas attention, le pays pourrait en sortir perdant* ». Le pouvoir devrait envisager une refondation des alliances avec les divers blocs régionaux. « *Ce qu'il faut comprendre, c'est que les Malgaches ne sont pas seulement d'origine africaine mais ont aussi une culture asiatique, particulièrement austronésienne, qui peut ouvrir la voie à une alliance naturelle avec le bloc des pays de l'ASEAN. Madagascar devrait intégrer ce bloc qui dispose d'un PIB total de 2 400 milliards de dollars soit quatre fois plus que le PIB total du Comesa* ».

**19/10 - Sommet du Comesa - Madagascar snobé par les présidents africains.** Le pouvoir se faisait une fierté d'accueillir près de 20 présidents africains. Pourtant, seuls deux d'entre eux ont fait le déplacement. La plupart des participants sont des premiers ministres ou des vice-présidents. Pour *Madagascar Matin*, l'attitude de ces « *partenaires* » africains témoigne du peu de considération qu'ils accordent à Madagascar. La Grande île reste insignifiante aux yeux de la communauté internationale, malgré l'énergie déployée par Hery Rajaonarimampianina, qui ne manque aucun rendez-vous diplomatique à l'étranger. La fête nationale du 26 juin, déjà, n'avait vu la présence d'aucun des pays partenaires bilatéraux. La crainte se fait jour d'un nouveau « *flop* » pour le Sommet de la Francophonie, qui a dû être décalé pour permettre aux chefs d'Etat de donner la priorité à la COP22 qui se tiendra au Maroc en novembre. Pour *L'Express*, « *l'absence massive de chefs d'Etat a plombé le prestige du sommet d'Antananarivo* ». Robert Mugabe, président du Zimbabwe, seul présent à l'ouverture, a largement profité de cette situation et a bénéficié d'une exceptionnelle exposition médiatique.

**Robert Mugabe fustige les autorités malgaches.** Après avoir débarqué de manière discrète à Antananarivo pour participer au Sommet du Comesa, son arrivée a été marquée par une déclaration qui fustige l'organisation de la rencontre par les autorités malgaches : « *Ça ne sert à rien de m'accueillir avec ces belles organisations tant que le peuple vit dans la merde* »\* aurait-il lâché.

**Le Sommet des chefs d'Etat a donné lieu à un déploiement de forces exceptionnel.** Des blindés et autres matériels de guerre, qualifiés par plusieurs médias d'antédiluviens, et plus de 1 500 éléments de force de l'ordre ont été positionnés à tous les points stratégiques de la capitale. Tout l'arsenal militaire de Madagascar était exposé pour la première fois depuis des décennies, dans le but probablement d'impressionner les hôtes de marque dont la visite était espérée mais qui n'ont pas répondu à l'invitation... Pour *Tribune*, la polémique née de ce déploiement impressionnant ne porte pas tellement sur les mesures destinées à assurer la sécurité des invités de marque, quoique inadéquates aux menaces potentielles actuelles, mais sur le non-déploiement de mesures efficaces pour protéger les citoyens qui vivent toute l'année la peur au ventre dans les campagnes comme dans les villes.

**25/10 - La ministre des affaires étrangères, Béatrice Atallah, est convaincue que le Sommet du Comesa a souffert d'une campagne de dénigrement de la part des opposants.** Elle craint qu'il en soit de même pour celui de la Francophonie. Raison pour laquelle le délégué général, Mamy Rajaobelina, a assuré que près d'une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement ont déjà répondu favorablement aux invitations et que plus de mille chambres ont déjà été réservées.

**28/10 - En marge du Sommet du Comesa, Madagascar et Maurice ont décidé d'accélérer la création d'une Zone économique spéciale (ZES) à Tolagnaro.** Une zone où les procédures douanières et fiscales seraient plus avantageuses pour attirer les investisseurs. La création de ZES est indispensable pour faciliter les échanges commerciaux dans l'océan Indien, estime le ministre des affaires étrangères de Maurice, Vishnu Lutchmeenaraidoo. Le projet suscite de fortes résistances.

**29/10 - Le courant passe entre le ministre des finances et du budget, Gervais Rakotoarimanana, et les bailleurs de fonds internationaux comme la Banque mondiale et le FMI.** Ces derniers ne cachent plus leur soutien au ministre, au moment où les élus sont vent debout contre la rigueur qu'il entend imposer, y compris au sein de l'équipe gouvernementale. A l'assemblée nationale certains députés voient en lui le facteur de blocage de l'octroi de leurs « *avantages* » et lui font le reproche de se soumettre aux exigences

de bailleurs de fonds. Les députés ne sont pas les seuls à faire face aux intransigeances du grand argentier, qui s'oppose notamment à la poursuite du renflouement à fonds perdus de la Jirama.

**29/10 - 40 millions de dollars octroyée par la Banque mondiale pour financer le projet d'appui à la performance du secteur public (PASP).** Ce financement devra permettre à l'Etat d'améliorer la gestion des recettes fiscales et douanières ainsi que la qualité des services publiques au niveau des collectivités locales et du secteur de l'éducation. En dépit d'une législation fiscale adéquate, de qualité comparable à celle des pays de même niveau, Madagascar est parmi les pays ayant des taux de pression fiscale les plus bas au monde. L'espace fiscal n'est pas efficacement mobilisé. Le taux de recouvrement des recettes n'est en moyenne que de 35 %, ce qui limite la capacité à fournir des services publics et compromet les efforts de lutte contre la pauvreté. Coralie Gevers, country manager de la Banque mondiale a tenu à souligner pour sa part : « *l'idée n'est pas d'augmenter la pression fiscale sur la famille malgache moyenne ou pauvre. Il s'agit de lutter contre la fraude fiscale et d'améliorer la performance de l'administration fiscale pour gérer et limiter cette fraude* ».

## ► Vie économique, revendications sociales

**01/10 - La compétitivité économique des Etats passée au crible par le Forum économique mondial (FES) de Davos.** Le classement annuel qui vient d'être publié repose sur un certain nombre de critères ayant trait aux institutions et infrastructures, à l'environnement macroéconomique, à la santé, à l'éducation et à l'enseignement supérieur, au développement du marché financier et à l'innovation. Maurice, 45e (+1 par rapport au classement de l'an dernier), garde son rang de premier pays africain, suivi de près par l'Afrique du Sud (47<sup>e</sup>). Madagascar se situe au 128<sup>e</sup> rang (sur les 138 économies comparées) et recule de deux places. *La Gazette* écrit : « *Nos compagnons dans le top 10 des pays les moins compétitifs sont ceux en guerre ou qui ont connu des conflits armés (Yémen, RDC, Mozambique, Sierra Leone, Libéria, Tchad, Mozambique....). Pourquoi un pays, qui n'a jamais connu la guerre comme Madagascar, est-il aussi mal classé ?* ». Pour le critère infrastructures en général, dont les routes, Madagascar est bon dernier (138e). Pour l'offre en énergie électrique 135e et pour les abonnements en téléphone portable 130e. L'accès au crédit et aux services financiers ainsi que la solidité des banques comptent également parmi les critères les plus mal notés.

**26/10 - Doing Business 2017 - Madagascar gagne deux rangs et se classe 167<sup>e</sup> sur 190 pays, loin derrière l'île Maurice, les Seychelles ou encore les Comores.** « *Depuis deux ans, Madagascar enregistre une progression dans le classement. Le gouvernement adopte des réformes pour améliorer le climat des affaires. Le groupe de la Banque mondiale encourage Madagascar à poursuivre et à renforcer les efforts dans ce sens, afin de compter sur l'investissement privé pour soutenir la création d'emplois et une croissance inclusive* », affirme Coralie Gevers, country manager de la Banque. Madagascar a gagné des points dans la création d'entreprises grâce aux réformes menées par les autorités mais la protection des investisseurs minoritaires, l'obtention de prêts, le paiement des taxes et impôts ou encore l'obtention de permis de construire laissent encore à désirer. Sur ces points focaux, la Grande île enregistre un recul. « *Notre objectif est d'atteindre le 80e rang* », avait annoncé le directeur général de l'Economic development board of Madagascar (EDBM), au mois d'avril. A noter que le classement 2017 n'est pas totalement comparable au précédent, de nouveaux éléments ayant été introduits cette année et la méthodologie modifiée. Le gain de deux places annoncé repose sur un calcul pour l'année 2016 établi à partir des critères 2017.

**11/10 - Madagascar prépare le déploiement d'un réseau national Internet à très haut débit sans fil.** Le projet, baptisé « *large bande sans fil* », se matérialisera par la mise en place d'équipements de transmission Wi-Fi dans les écoles et hôpitaux, ainsi qu'auprès des populations des zones rurales et isolées. Une fois le chantier achevé, l'accès à Internet pourra être gratuit ou à moindre coût. L'Union Internationale des Télécommunications (UIT) mobilise les financements nécessaires à la réalisation du projet. Les opérateurs télécoms sont impliqués puisque leurs infrastructures seront utilisées pour l'acheminement du signal sur de longues distances. Pour les ministères de l'éducation et de l'emploi et de la formation professionnelle, ce projet va soutenir le plan sectoriel de l'éducation qui privilégie l'insertion des NTIC dans les programmes d'éducation. Pour le ministère de la santé, qui prépare la distribution de tablettes aux personnels des CSB, il va contribuer à la promotion de l'e-santé.

**07/10 - US Africa Business Forum - Plaidoyer pour un meilleur climat des affaires.** De retour de l'US-Africa Business Forum 2016, la deuxième édition de la rencontre des entrepreneurs africains avec leurs homologues américains, co-organisée par Bloomberg et le département du commerce, le président du groupe Vima indique que la stabilité politique et la bonne gouvernance restent les principales préoccupations des investisseurs américains quand ils posent des questions sur la Grande île. Lorsque des investisseurs souhaitent investir dans un pays, outre la stabilité politique, « *ils souhaitent également un cadre légal parfait,*

un système où la corruption n'a pas sa place et un environnement macroéconomique attractif ». Des conditions qui, de toute évidence, ne sont pas encore réunies pour Madagascar.

**05/10 - Le harcèlement fiscal des entreprises à l'index.** Si les entreprises reconnaissent l'importance du contrôle fiscal, mené à l'excès celui-ci peut friser le harcèlement, comme l'a souligné Ami Ravelomanana de « *Transparency international initiative Madagascar* » durant un atelier sur la transparence dans les contrôles fiscaux : « *Tous les acteurs reconnaissent la nécessité du contrôle fiscal. Les acteurs le qualifient d'action normale dans un système déclaratif. Par contre, les acteurs le qualifient de harcèlement lorsqu'il est pratiqué à l'excès contre les seuls contribuables immatriculés, pour lutter contre la faiblesse de la pression fiscale* ». La porte de sortie pour éviter un redressement fiscal exagéré ne peut être alors que la négociation et, bien souvent, la corruption. Une corruption qui trouve son origine dans le manque de comportement éthique de certains acteurs, de techniques de vérification non encadrées ou encore dans l'absence de confiance dans la procédure de réclamation contentieuse.

Le ministère des finances réplique à ces accusations de harcèlement en indiquant que si en 2014, plus de 1 500 contrôles fiscaux ont été effectués, seuls 24 ont eu lieu cette année. Une annonce qui vise à rassurer les chefs d'entreprise mais qui ne répond pas à leurs attentes puisque ceux-ci dénoncent l'incapacité de l'Etat à réprimer les importations illicites et les ventes sans factures de certains opérateurs.

**01/10 - Seule 39 % de la production d'électricité de la Jirama est commercialisée. Le reste constitue des pertes et des vols de gasoil et d'électricité, auxquels s'ajoutent les non-recouvrements de factures** (40 % des sommes facturées). Le manque à gagner est estimé à 20 milliards Ar par mois, selon le ministre des finances et du budget. Une subvention de 300 milliards Ar a été accordée à la société sur l'exercice en cours. L'entreprise continue de verser des frais de location à des prestataires dont les groupes ne fonctionnent pas ou qui n'arrivent pas à produire la puissance convenue. Elle paie le gasoil plus cher qu'à la pompe des stations-service, dénonce encore le ministre, qui prévient la société que l'Etat n'accordera plus de rallonges, conformément à l'engagement pris avec le FMI.

**05/10 - Le représentant résident du FMI soutient que le budget de l'Etat ne peut supporter de verser une nouvelle subvention de 40 milliards Ar à la Jirama.** Une somme qui s'ajouterait aux 300 milliards déjà prévus dans la Loi de finances rectificative 2016. Une telle décision remettrait en cause l'équilibre des comptes publics défini dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Le FMI demande au gouvernement de rechercher des solutions alternatives.

**29/10 - Subvention à la Jirama : une question de priorisation, selon la Banque mondiale.** Faut-il accorder la priorité aux dépenses pour la fourniture des services de base à l'ensemble de la population, payer les enseignants, ou privilégier les 14 % de la population raccordés à l'électricité à Antananarivo ? C'est le choix qui s'impose aux dirigeants, estime Coralie Gevers, country manager, en réaction à un communiqué du ministère des finances et du budget annonçant que « *l'Etat a octroyé à la Jirama une allocation supplémentaire de 40 milliards Ar pour réduire immédiatement le délestage, en attendant les résultats des autres efforts entrepris par la société au niveau de la réduction des coûts et de l'amélioration des recettes* ». Une subvention supplémentaire qui s'ajoute aux 300 milliards déjà octroyés. Le trésor fait remarquer que si le taux de recouvrement des facturations passait de 60 à 90 %, la Jirama ferait une recette additionnelle de 25 milliards Ar par mois, soit 300 milliards sur une année, chiffre qui équivaut aux interventions financières accordées annuellement par l'Etat. La priorisation actuelle accordée au comblement des déficits abyssaux de la Jirama se fait au détriment d'autres services et besoins vitaux. Actuellement, les dépenses en investissement dans les infrastructures ne dépassent pas les 2 % du PIB. « *C'est extrêmement faible. Il n'y a aucun pays qui peut se développer avec 2 % du PIB dépensés sur des investissements en infrastructures publiques. Donc il faut que l'argent vienne d'ailleurs et c'est le choix que vous devez faire* », note Coralie Gevers. Ces propos sur les « *priorités de l'Etat* » ont suscité une vive polémique sur les réseaux sociaux, jusque dans les rangs de la classe politique et des milieux économiques.

Depuis 2012, la Jirama a bénéficié de 1500 milliards Ar de subventions, soit près de 500 millions de dollars, un montant supérieur à ce que le gouvernement devrait obtenir du FMI dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC).

**13/10 - Retour en force des délestages.** La Jirama vengerait-elle sur ses abonnés le refus du ministère des finances de lui verser des subventions supplémentaires ? Faute de moyens pour acheter le carburant nécessaire au fonctionnement de ses centrales thermiques, les délestages reviennent en force dans de nombreuses villes du pays. Des négociations sont en cours avec les opérateurs pétroliers pour tenter d'obtenir des conditions plus avantageuses et accélérer le passage au fioul, moins coûteux. Mais à entendre le premier ministre, le trafic de carburants au sein de la compagnie n'est pas étranger au problème financier que celle-ci rencontre. Le président du syndicat des travailleurs de la Jirama affirme que l'Etat a également une grande part de responsabilité dans la situation catastrophique de la société. Les dettes cumulées des

administrations atteindraient des chiffres astronomiques. S'ajoutent à cela les crédits de TVA non remboursés par l'Etat.

**En parallèle, les factures d'eau de la Jirama s'envolent**, s'alarme *Tribune*. Dans les bornes fontaines publiques, le coût de l'eau a doublé. Bon nombre de ceux qui habitent dans les périphéries de la capitale et qui disposent de puits ont renoncé à l'eau potable. Ceux qui n'ont pas de choix diminuent leur consommation, avec toutes ses conséquences. « *Pourtant malgré tout cela, aucun mot, aucune phrase sur ces 'catastrophes nationales'* » dans les conseils du gouvernement et des ministres. Il n'y a que des communications verbales sur les voyages à l'étranger de tous les ministres pour toutes les conférences et ateliers du monde. La population sans eau et sans électricité, cela ne concerne aucun ministre, ni le premier ministre ni le président de la République... ».

**25/10 - Aucune solution à court et moyen terme pour les délestages. Le premier ministre avoue son impuissance face aux délestages et à tous les problèmes de la Jirama.** Il reconnaît que les délestages s'amplifient et ne sont pas prêts de prendre fin. Le problème actuel est imputé au retard d'acheminement de gazole. Ce qui est normal quand on est mauvais payeur... D'après le ministre des finances, l'Etat doit 11 milliards Ar. Les institutions et ministères concernés verront leur budget réduit au prorata de leurs impayés. *Tribune* note que malgré les réclamations de tous, aucun haut responsable ne veut rendre public les contrats conclus par la Jirama avec ses prestataires, lesquels s'avèrent extrêmement coûteux pour l'entreprise publique. Actuellement, la Jirama loue 196 groupes électrogènes.

**25/10 - La China International Water and Electric (CIWE) va construire une centrale hydroélectrique à Ambodiroka dans le district de Maevatanana.** Situé sur la Betsiboka, cette centrale pourrait fournir jusqu'à 200 MGW. La société procède actuellement aux relevés topographiques. Avec sa capacité de production, le site pourrait renforcer l'alimentation en électricité de la ville de Mahajanga. Après le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt en avril 2015, trois sociétés chinoises étaient entrées en lice dans la course pour la réalisation de ce projet.

**13/10 - Vers la mobilisation des ressources du pays pour financer les investissements publics.** Les 2/3 voire 75 % des financements pour le développement dépendent de l'extérieur (institutions de Bretton Woods, BAD, UE, FED...), rappelle *Tribune*. Le ministère de l'économie organise un atelier national d'évaluation des ressources naturelles et humaines afin que ce taux de dépendance envers les financements extérieurs soit inversé. Madagascar regorge de ressources naturelles qui ne sont pas pris en compte dans la comptabilité nationale, tel l'environnement et ce que les aires protégées recèlent en crédits carbone. L'objectif serait donc dans un premier temps d'identifier ces ressources, de les évaluer, afin par la suite de les mobiliser pour offrir à l'Etat les moyens de financer ses investissements. Les résultats de cet atelier seront présentés lors de la Conférence des bailleurs de fonds de début décembre.

**10/10 - Les greffiers menacent à nouveau de déclencher une grève illimitée, sans service minimum.** Le syndicat reproche au ministère de ne pas avoir fait droit à ses revendications suite à leur ultimatum remontant à plusieurs mois. L'entrée en vigueur du mot d'ordre de grève a cependant été différée pour ne pas interférer avec la tenue du Sommet du Comesa. Le gouvernement doit également faire face au **mécontentement des agents pénitenciers** qui revendiquent des augmentations de salaires et protestent contre la vétusté des locaux des maisons carcérales. Ils tiennent en outre à faire rappeler que les agents pénitenciers ne sont pas des forces de répression et ne cautionnent pas les arrestations, qualifiées par eux d'arbitraires, qui ont eu lieu sur le site de l'exploitation minière contestée de Soamahamania.

---

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), Le Daily, La Vérité, La Gazette 2GI, La Dépêche de Madagascar, Mada24, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagascar Matin, Madagate, APOI, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housseniawriting, mg-planet, L'Hebdo de Madagascar, DwizerNews, Ny Valosoa Vaovao, Madagascar Environmental Justice Network, agence Anta

Taux de change au 28/10/16 : 1 euro = 3512 Ariary